MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité



Année scolaire 2026-2027

Service en ligne Orientation en 3e

Phase provisoire d'orientation

Guide à l'attention des chefs d'établissement et de leurs équipes pour l'accompagnement des familles

Sommaire

1. Siecle Orientation 5

1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire 5

1.2. Actions à effectuer au cours de la phase provisoire 9

1.3. Comment suivre la procédure 11

1.4. Comprendre le dialogue entre le service en ligne et Siecle Orientation 12

1.5. Suivre la formulation des choix d'orientation 13

1.6. Saisir les avis provisoires 15

1.7. Suivre la réception des avis par les familles 17

1.8. Comment les données de la procédure d'orientation sont affichées dans la fiche de dialogue élève 19

1.9. Recommandation 21

1.10. Documentation d'accompagnement 21

2. Service en ligne 22

2.1. Connexion au service en ligne Orientation 22

2.2. Accès au service au cours de la campagne d'orientation de l'académie 26

2.3. Les étapes de l'orientation après la 3e 27

2.4. Choisir son orientation 29

2.5. Choisir la 2de générale et technologique ou 2de STHR 33

2.6. Choisir la 2de professionnelle ou la 1re année de BNMA et la 1re année de CAP ou de CAP agricole 35

2.7. Choisir plusieurs voies d'orientation 37

2.8. Enregistrer les choix d'orientation 39

2.9. Voir et modifier les choix enregistrés 41

2.10. Voir l'avis du conseil de classe 44

2.11. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie 47

2.12. Connexion de l'élève 48

1. Siecle Orientation

Gestion de la procédure d'orientation et du service en ligne

Vous trouverez ci-dessous des recommandations pour l'utilisation de Siecle Orientation et du service en ligne Orientation dans le cadre de la campagne d'orientation 2026-2027 afin de permettre **le bon échange des données de la procédure d'orientation entre les deux applications et leur intégration**.

1.1. Actions à effectuer avant la phase provisoire

Compléter les adresses de courriel

Dans Siecle BEE, **compléter les adresses de courriel** de tous les représentants légaux de l'élève.

Fixer le découpage de l'année scolaire

Le découpage de l'année scolaire fixé en **trimestre** ou en **semestre** s'affiche dans la fiche de dialogue et dans le service en ligne Orientation.

NOUVEAUTÉ

Dans les collèges proposant une classe de 3e SEGPA, un découpage spécifique de l'année scolaire pour les classes de 3e et de 3e SEGPA est désormais possible.

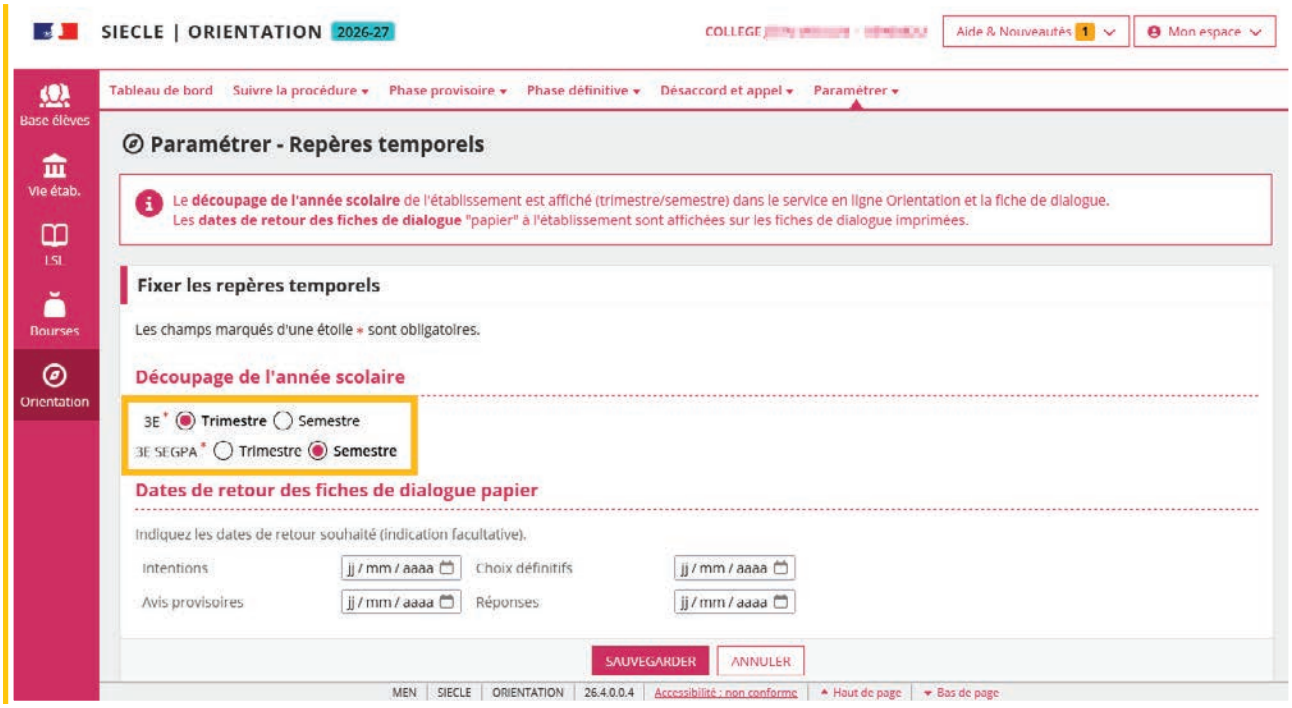

Fixer la date de consolidation des demandes

La date de consolidation des demandes pour chaque division permet de **programmer la fermeture de la saisie des choix d'orientation** dans le service en ligne et **d'ouvrir la saisie des avis provisoires** du conseil de classe.

Les choix d'orientation peuvent être saisis par les familles dans le service en ligne jusqu'à la veille du jour de la consolidation des demandes.

Par exemple si vous fixez la date au 15 février, la **saisie des choix en ligne est possible jusqu'au 14 février à 23h59 et à partir du 15 février, vous pouvez saisir les avis** provisoires dans Siecle Orientation.



Dès que la date de consolidation des demandes est fixée, la période pour choisir son orientation s'affiche immédiatement dans le **Fil des évènements** de **Scolarité Service**.



Les familles peuvent choisir une orientation en ligne à partir du début de la phase provisoire de l'académie jusqu'à la veille de la date de consolidation des demandes.

Comment rouvrir les saisies dans le service en ligne si besoin

La date de consolidation des demandes peut être modifiée si besoin pour rouvrir les saisies dans le service en ligne.

Si des avis provisoires existent, cette action entraine leur suppression pour la division.

Les choix des familles saisis avant la réouverture sont conservés.

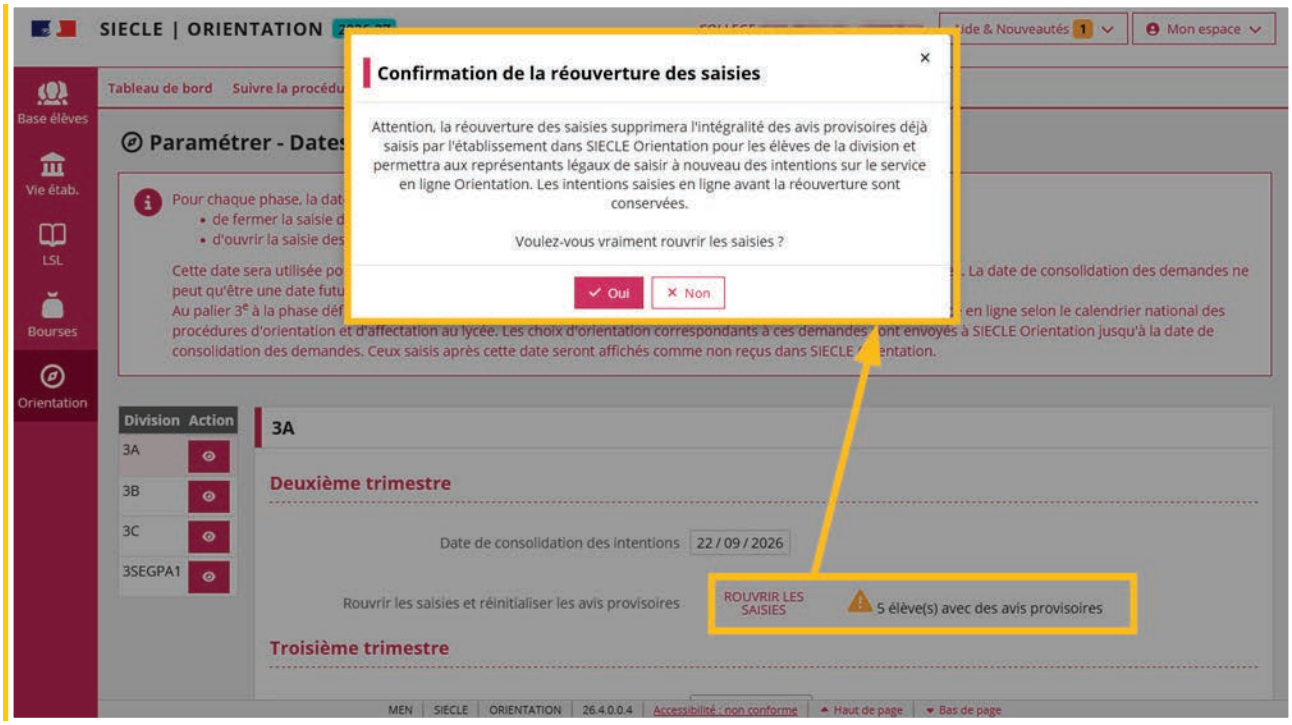

La réouverture des saisies n'est pas possible si des familles ont accusé réception des avis provisoires



Compléter les champs personnalisables des flyers dédiés

Les flyers sont mis à disposition sur l'intranet Pléiade, vous pouvez les compléter avec les **dates d'ouverture et de fermeture de chaque phase sur le service en ligne orientation et les dates des conseils de classe**, puis **les diffuser aux familles**.

Chaque phase est ouverte et fermée automatiquement sur le service en ligne Orientation selon le calendrier paramétré par le service académique d'information et d'orientation. Ce calendrier est visible par l'établissement dans le **Tableau de bord** de Siecle Orientation.

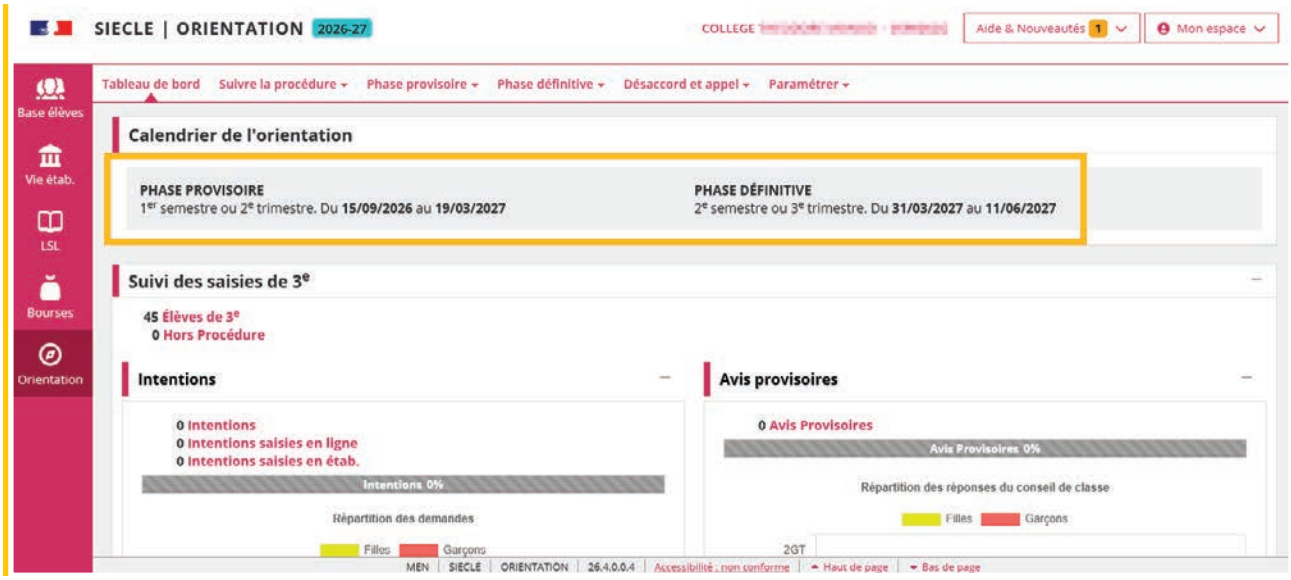

1.2. Actions à effectuer au cours de la phase provisoire

Les actions du chef d'établissement dans Siecle Orientation

> Suivre les choix d'orientation > saisir les avis provisoires > suivre la réception des avis

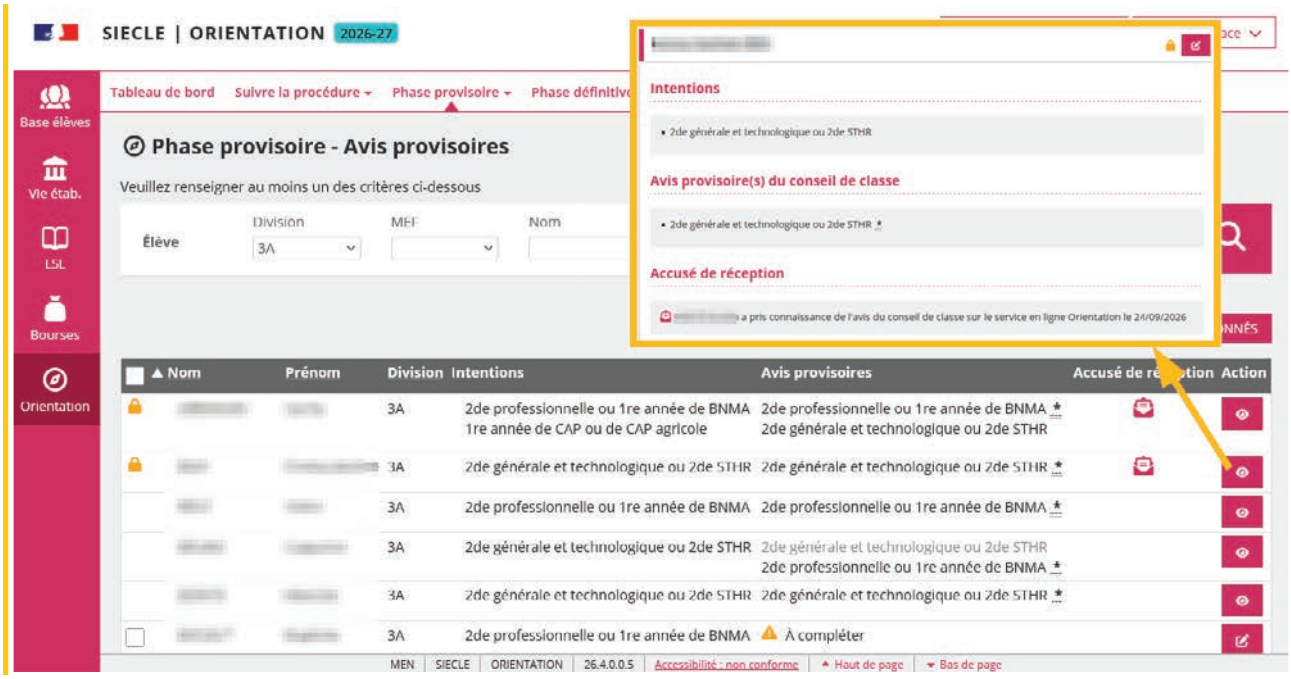

Les actions des familles dans le service en ligne

> Choisir son orientation > voir l'avis du conseil de classe

Toutes les étapes de l'orientation après la 3e sont indiquées. **Les boutons sont activés successivement un par un en fonction de la progression du calendrier.**

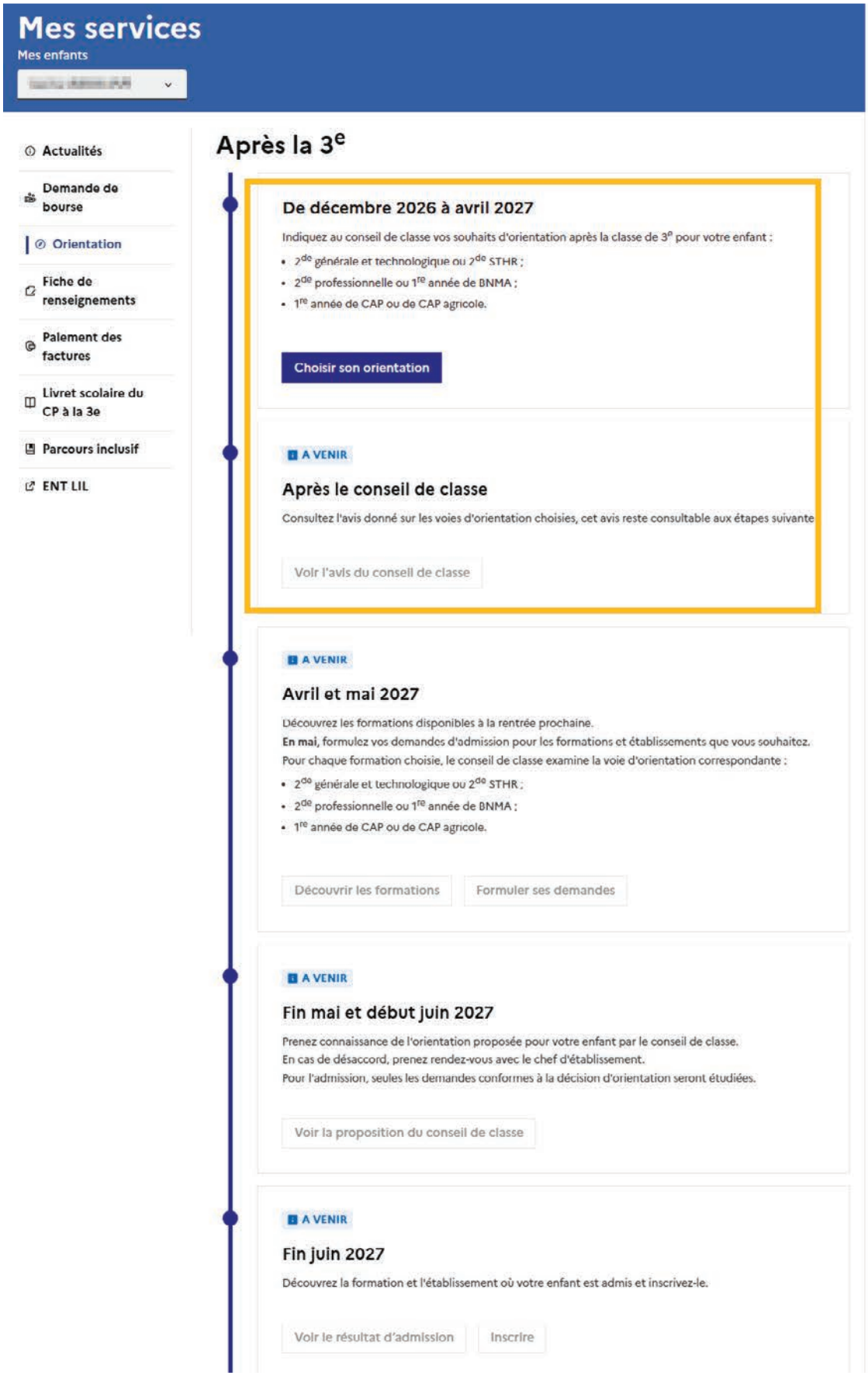
Mes services
Mes enfants
Actualités
Demande de bourse
Orientation
Fiche de renseignements
Paiement des factures
Livret scolaire du CP à la 3e
Parcours inclusif
ENT LIL
Après la 3e
De décembre 2026 à avril 2027
Indiquez au conseil de classe vos souhaits d'orientation après la classe de 3e pour votre enfant :
2de générale et technologique ou 2de STHR ;
2de professionnelle ou 1re année de BNMA ;
1re année de CAP ou de CAP agricole.
Choisir son orientation
A VENIR
Après le conseil de classe
Consultez l'avis donné sur les voies d'orientation choisies, cet avis reste consultable aux étapes suivante
Voir l'avis du conseil de classe
A VENIR
Avril et mai 2027
Découvrez les formations disponibles à la rentrée prochaine.
En mai, formulez vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez.
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante :
2de générale et technologique ou 2de STHR ;
2de professionnelle ou 1re année de BNMA ;
1re année de CAP ou de CAP agricole.
Découvrir les formations
Formuler ses demandes
A VENIR
Fin mai et début juin 2027
Prenez connaissance de l'orientation proposée pour votre enfant par le conseil de classe.
En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement.
Pour l'admission, seules les demandes conformes à la décision d'orientation seront étudiées.
Voir la proposition du conseil de classe
A VENIR
Fin juin 2027
Découvrez la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le.
Voir le résultat d'admission
Inscrire

1.3. Comment suivre la procédure

La page **Suivre la procédure-Liste des élèves** permet de suivre l'avancement des saisies et leurs détails dans la fiche élève , les modifier si besoin et compléter les informations manquantes indiquées dans la pop-up.

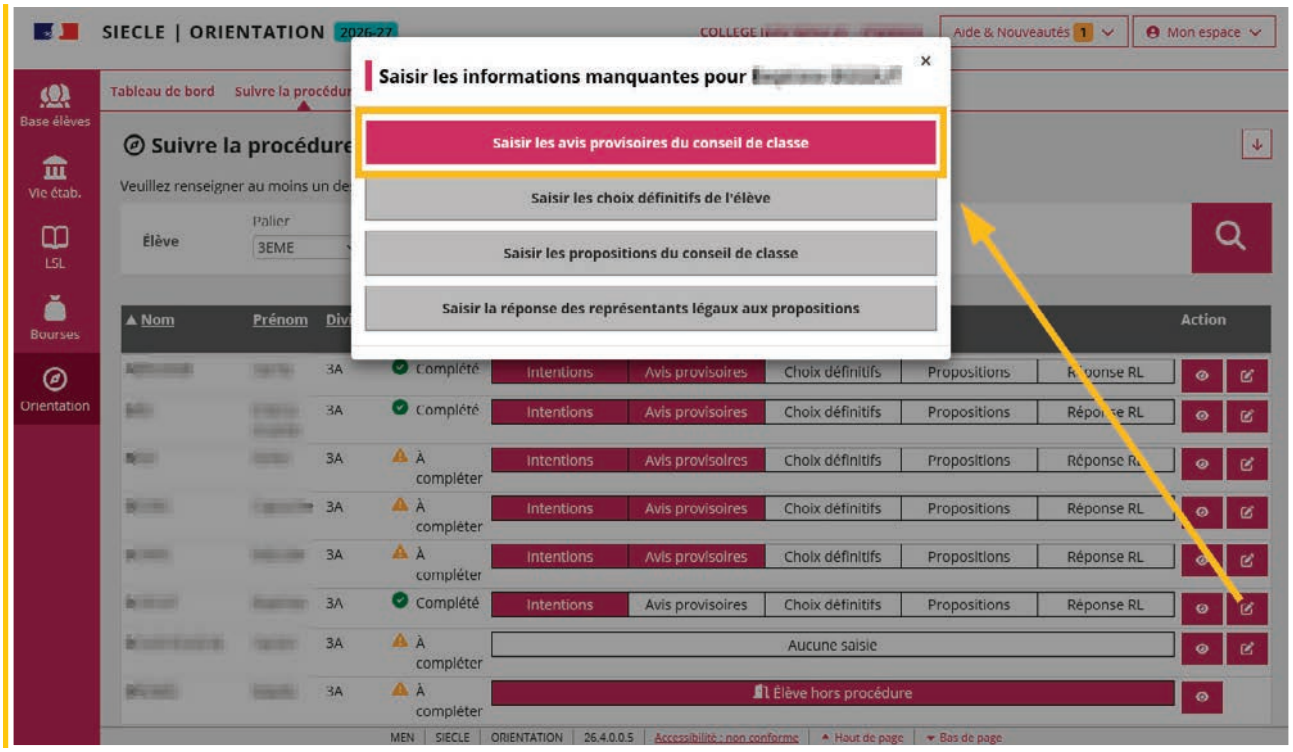

L'export au format tableur des demandes et des réponses au cours de la procédure d'orientation (phase provisoire, phase définitive, désaccord et appel) permet de suivre le détail des saisies pour chaque élève.

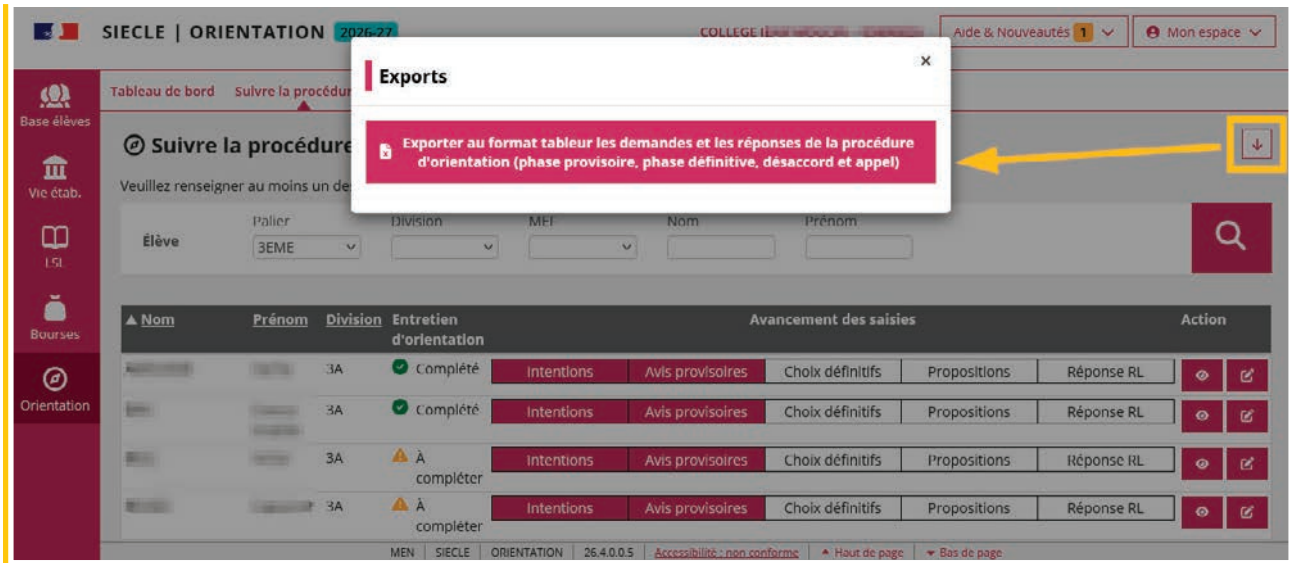

1.4. Comprendre le dialogue entre le service en ligne et Siecle Orientation

Saisie des choix d'orientation

- Les familles peuvent saisir les choix d'orientation dans le service en ligne jusqu'à la veille de la date de consolidation des demandes.
- Les choix d'orientation peuvent éventuellement être saisis par le chef d'établissement dans Siecle Orientation à partir de la fiche dialogue papier.
- Les choix saisis par le chef d'établissement sont visibles par les familles uniquement à la consultation des avis provisoires du conseil de classe.

Envoi des choix d'orientation

- Chaque nuit, les choix saisis dans le service en ligne sont transmis vers Siecle Orientation.
- Ces choix, une fois intégrés, remplacent ceux éventuellement saisis par l'établissement.

Modifications des choix

- À la demande des familles, les chefs d'établissement peuvent modifier les choix saisis dans le service en ligne au-delà de la date de consolidation des demandes.
- Un courriel est envoyé à chacun des représentants légaux pour les informer des modifications depuis une adresse générique configurée par les services académiques.

Envoi des avis provisoires

- Avant l'envoi des avis provisoires, le service en ligne affiche « Les avis du conseil de classe ne sont pas encore disponibles, votre établissement est en train de les saisir ».
- Les avis du conseil de classe sont envoyés dans la nuit suivant leur saisie au service en ligne.

Réception des avis

- Dès le lendemain, les représentants légaux peuvent consulter ces avis et confirmer en ligne qu'ils en ont pris connaissance.
- Les familles peuvent voir l'avis du conseil de classe et accuser réception, que leur demande ait été saisie dans le service en ligne ou dans Siecle Orientation par le chef d'établissement.
- L'accusé de réception est affiché dans Siecle Orientation après son envoi dans la nuit.

Les repères du dialogue

Choix d'orientation saisis par l'établissement dans Siecle Orientation.

Choix d'orientation saisis dans le service en ligne. Les nom et prénom du représentant légal ainsi que la date à laquelle la saisie a été effectuée sont affichés dans l'écran de consultation des choix.

Choix d'orientation saisis dans le service en ligne modifiés par l'établissement dans Siecle Orientation.

Voir la saisie en ligne initiale des choix dans une pop up après leur modification par l'établissement dans Siecle Orientation.

Avis du conseil de classe saisis.

La famille a pris connaissance de l'avis du conseil de classe dans le service en ligne.

1.5. Suivre la formulation des choix d'orientation

Les choix d'orientation sont affichés avec l'origine de la saisie dans l'écran **Intentions**.

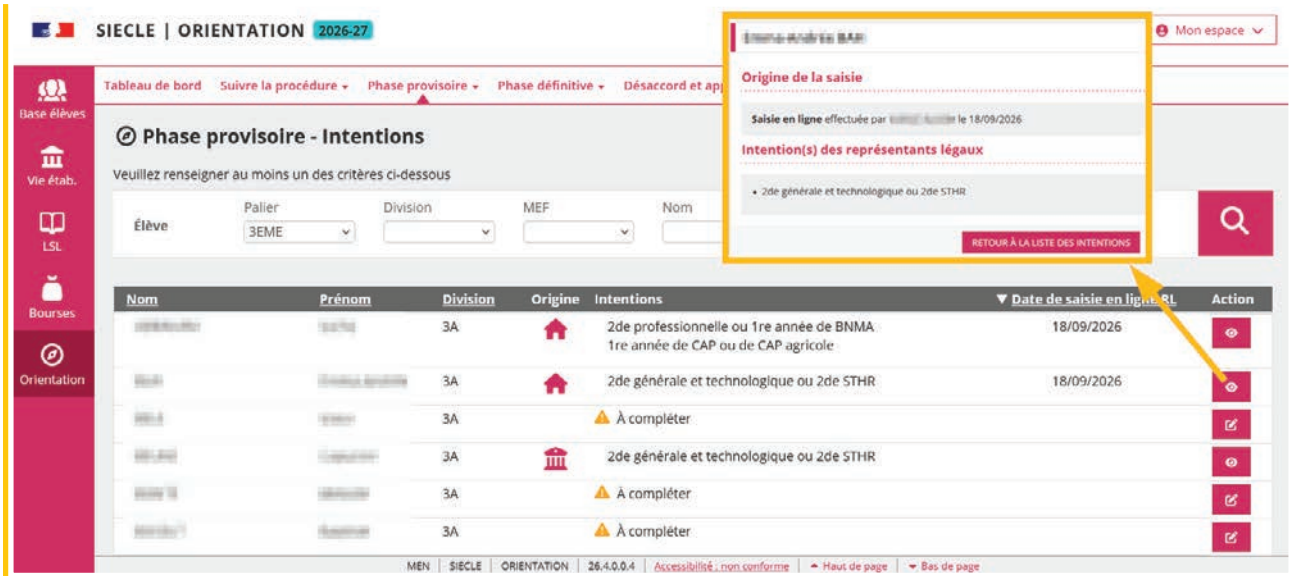

Le détail de la saisie des choix

La saisie des choix est détaillée dans l'écran de saisie des choix de l'élève.

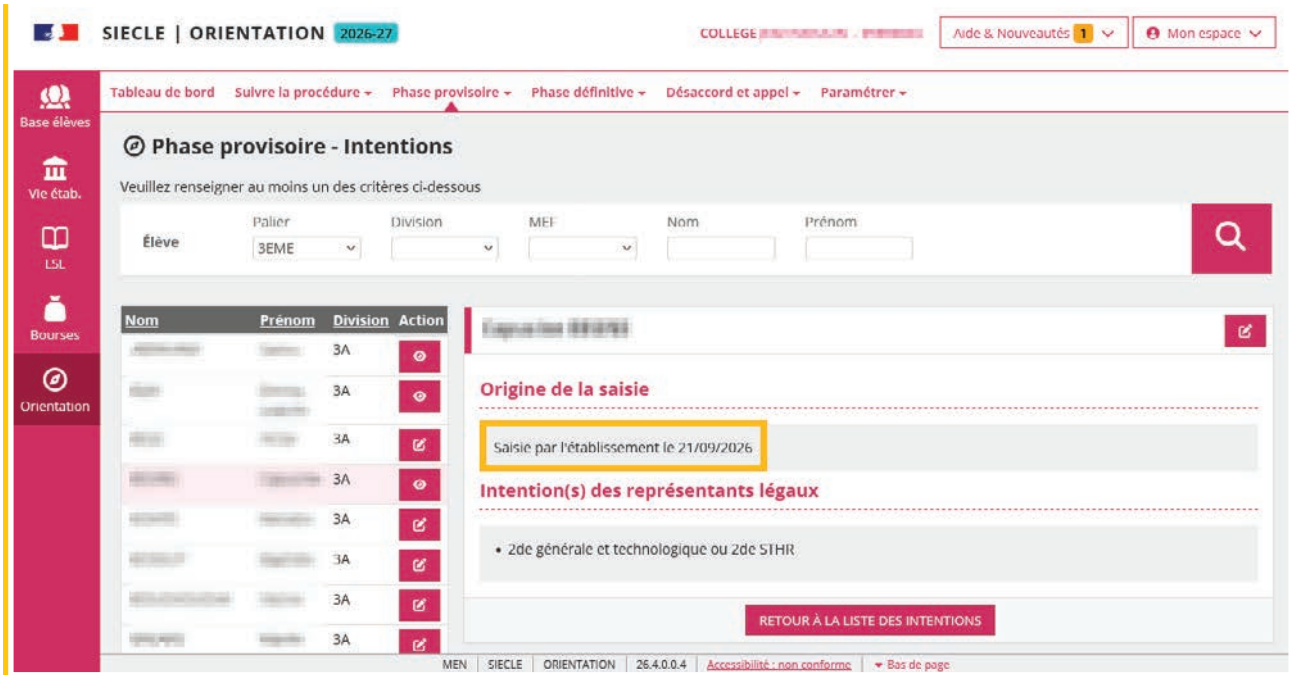

Les choix d'orientation saisis dans le service en ligne sont indiqués avec le nom du représentant légal ayant fait la saisie et la date.

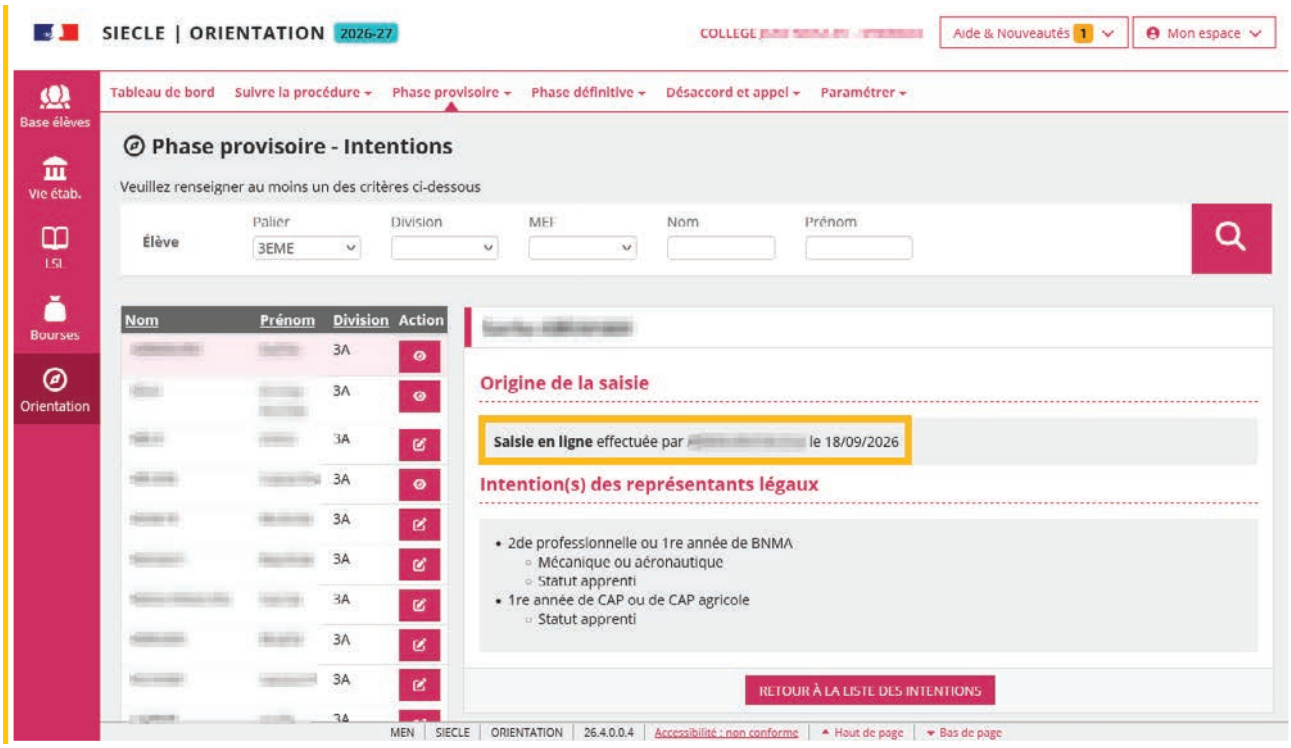

1.6. Saisir les avis provisoires

Au moment du conseil de classe, les choix affichés dans Siecle Orientation sont ceux saisis en établissement ou ceux saisis dans le service en ligne. Dans ce cas ils remplacent les choix déjà saisis en établissement s'ils existent.

L'écran **Avis provisoires** pemet de voir les avis à compléter.

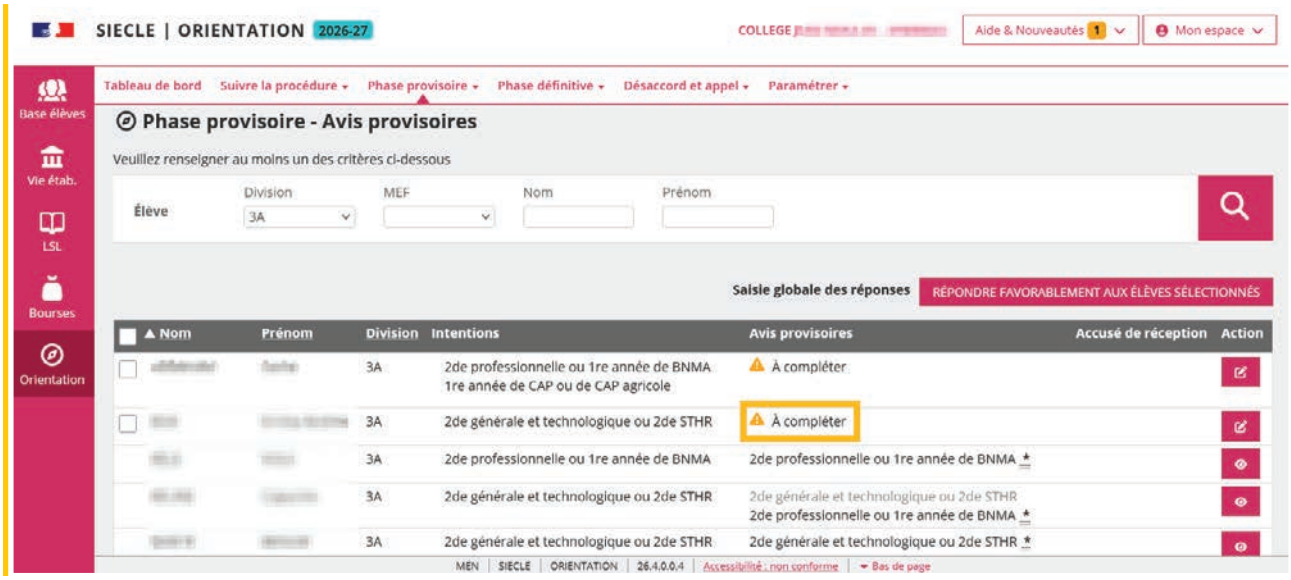

L'établissement peut alors saisir les avis et observations du conseil de classe et, si la famille l'a demandé, modifier ses choix.

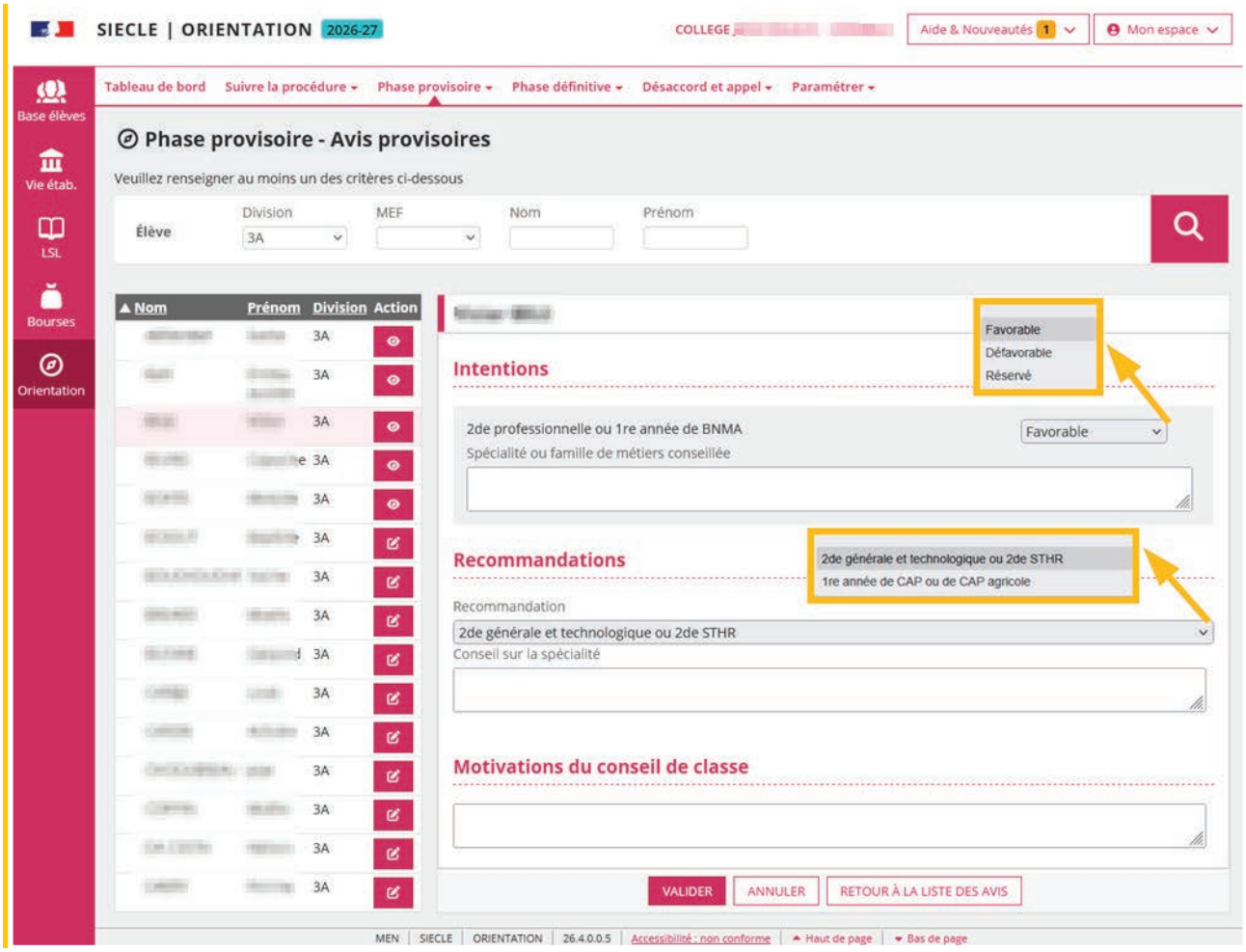

Les avis provisoires sont envoyés dans la nuit suivant leur saisie

Les familles peuvent voir l'avis du conseil de classe et accuser réception, que leur demande ait été saisie dans le service en ligne ou dans Siecle Orientation par le chef d'établissement.

Lorsque les représentants légaux se connectent pour consulter les avis alors que ceux-ci n'ont pas encore été envoyés au service en ligne Orientation, le message suivant est affiché :

« Les avis du conseil de classe ne sont pas encore disponibles, votre établissement est en train de les saisir ».

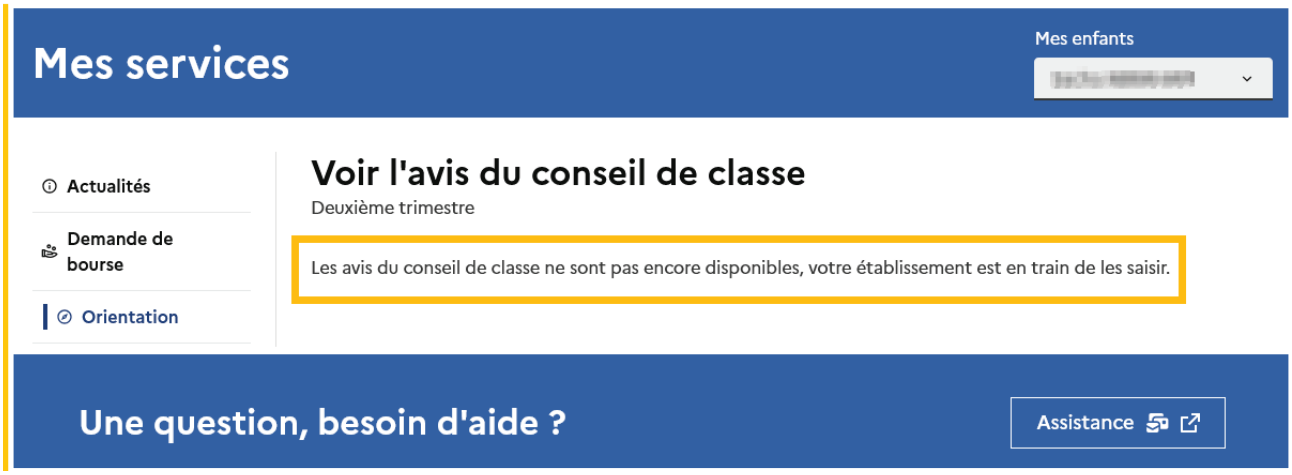

1.7. Suivre la réception des avis par les familles

L'accusé de réception donné dans le service en ligne s'affiche dans Siecle Orientation le lendemain de la saisie.

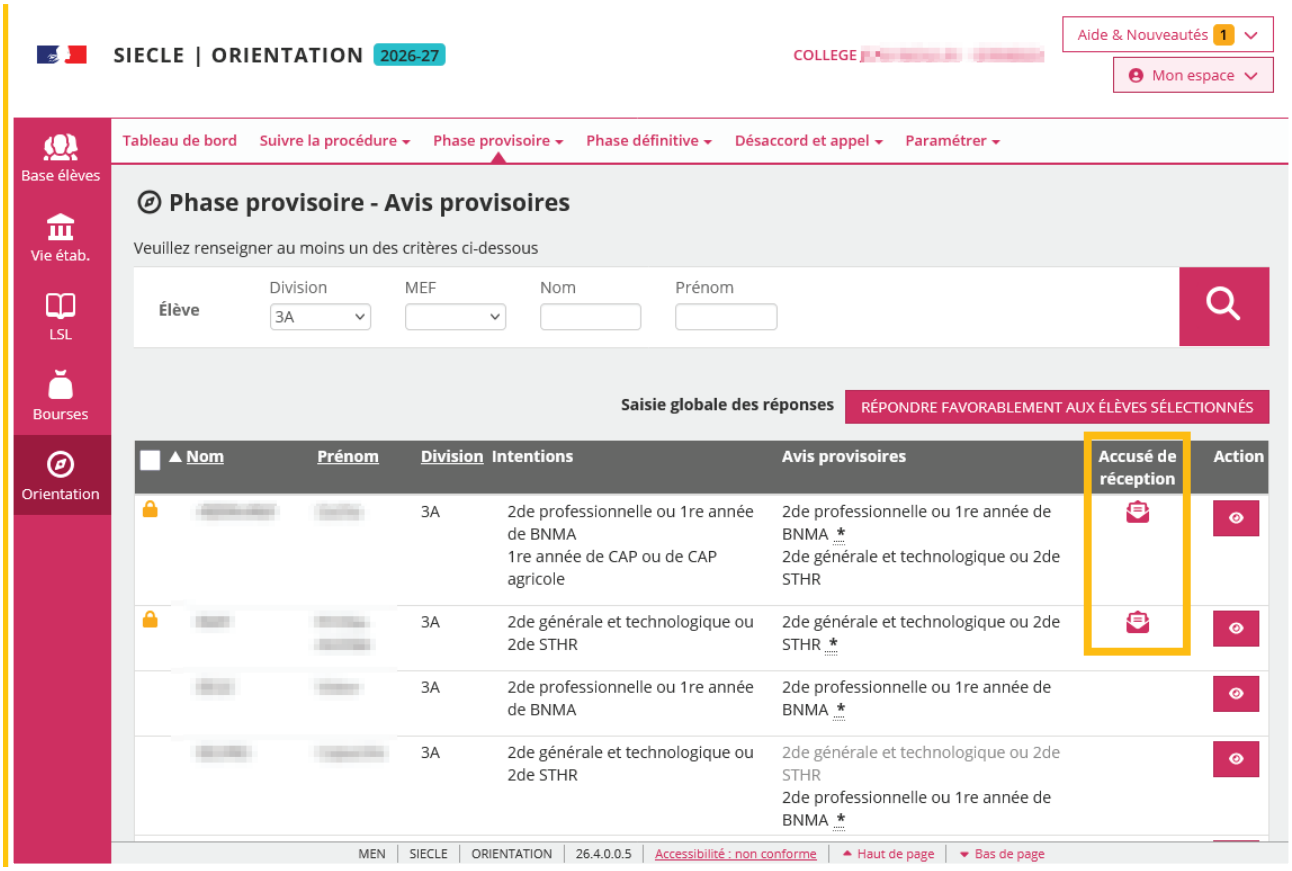

Accusé de réception de l'avis du conseil de classe

Le représentant légal ne peut indiquer qu'une seule fois avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe dans le service en ligne.

Si vous modifiez cet avis ensuite, vous devrez l'informer des changements effectués.

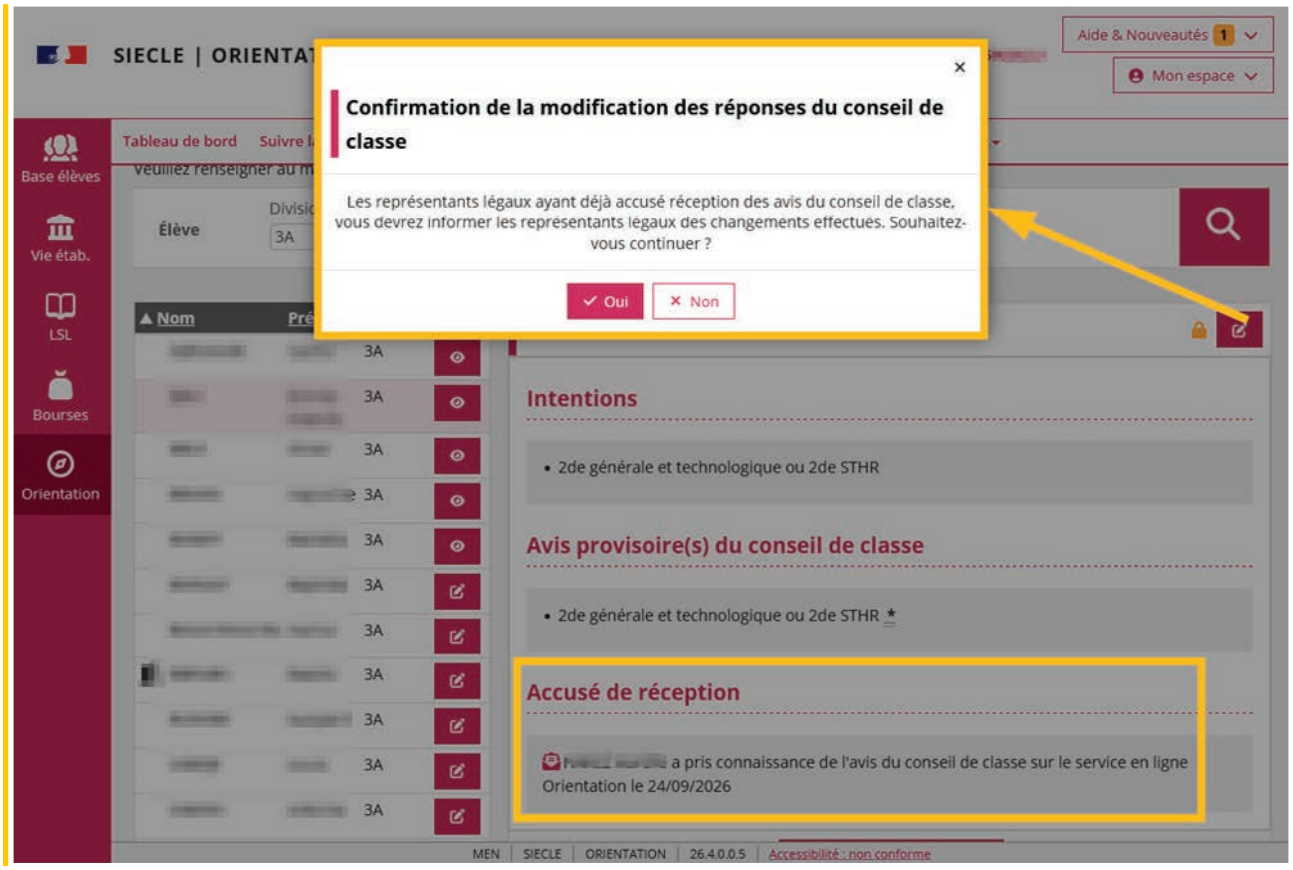

Si vous souhaitez des précisions concernant le fonctionnement de Siecle Orientation, vous pouvez vous référer à l'aide en ligne accessible depuis le module ainsi qu'auprès de votre service académique d'information et d'orientation.

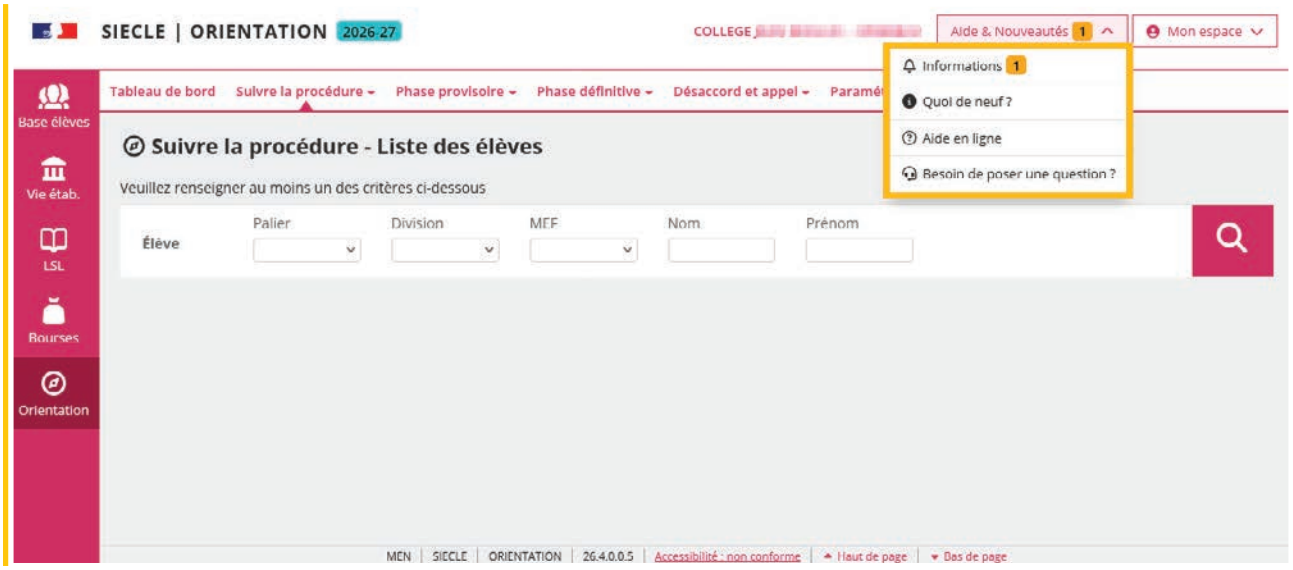

1.8. Comment les données de la procédure d'orientation sont affichées dans la fiche de dialogue élève

Voir le contenu ou imprimer la fiche de dialogue élève

Les fiches de dialogue pour chaque élève peuvent être vues ou imprimées si besoin.

Les informations de la procédure d'orientation y sont affichées après leur intégration dans Siecle Orientation.

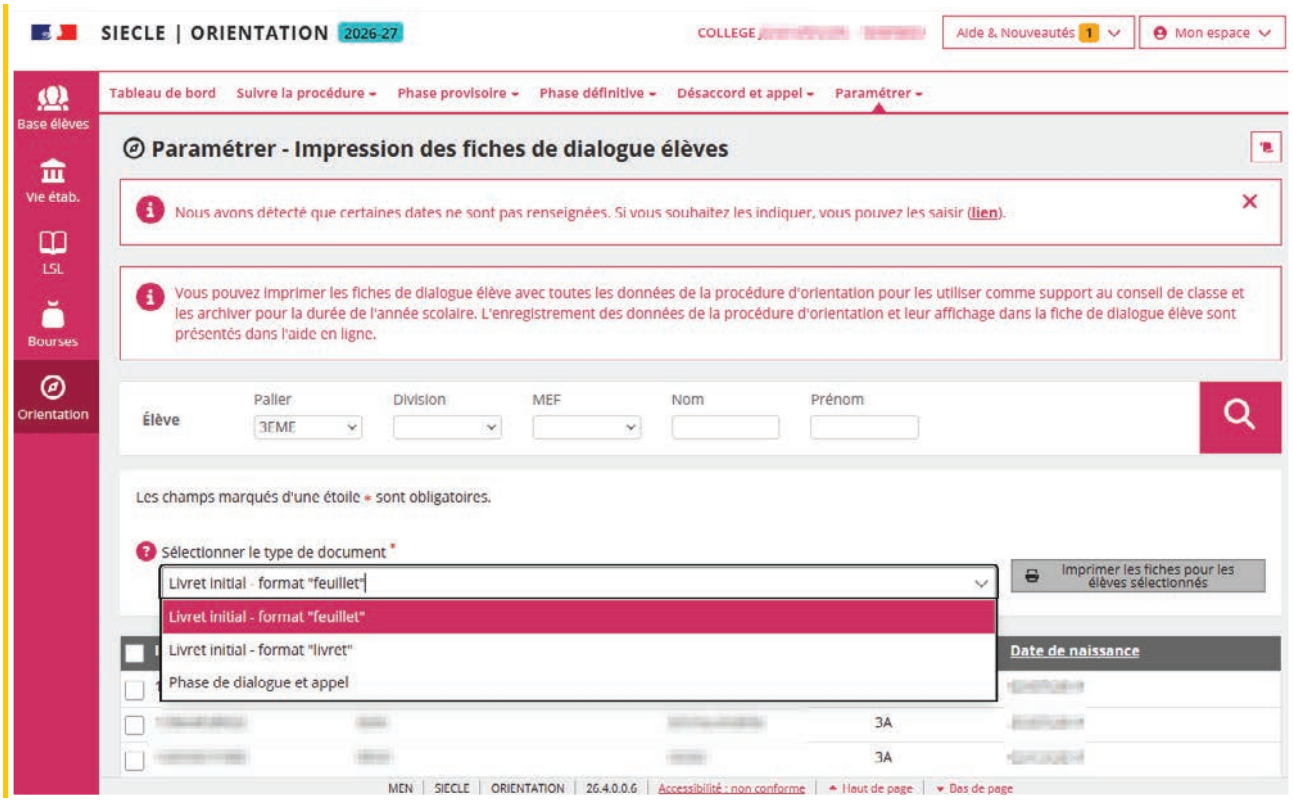

La fiche de dialogue élève avec les informations intégrées

Deuxième trimestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

Les choix d'orientation sont affichés à partir de la date de consolidation

☐ 2de générale et technologique ou 2de STHR (Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)

1 ☑ 2de professionnelle ou 1re année de BNMA (Brevet national des métiers d'art)
☐ sous statut scolaire ☑ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique ou aéronautique

2 ☑ 1re année de CAP (Certificat d'aptitude professionnelle) ou 1re année de CAPa (Certificat d'aptitude professionnelle agricole)
☐ sous statut scolaire ☑ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) : .....

À ..... le .....
Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :
Demande(s) effectuée(s) par [redacted] le 18/09/2026 via le service en ligne

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

Deuxième trimestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe répond à la ou aux demande(s) des représentants légaux

Le passage en :

- 2de générale et technologique ou 2de STHR ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
- 2de professionnelle ou 1re année de BNMA ☑ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
  Spécialité ou famille de métiers conseillée : .....
- 1re année de CAP ou CAPa ☐ Favorable ☑ Défavorable ☐ Réservé
  Spécialité conseillée : .....

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :
2de générale et technologique ou 2de Spécialité : .....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :
.....
.....
.....
.....
.....

L'avis du conseil de classe est affiché dès sa saisie dans Siecle Orientation

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre / 2d semestre.

RETOUR DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX SUR L'ORIENTATION

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À ..... le .....
Signature du(es) représentant(s) légal(aux) :
Accusé de réception donné par [redacted] le 23/09/2026 via le service en ligne

L'accusé de réception donné dans le service en ligne s'affiche le lendemain de la saisie

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

1.9. Recommandation

Il est nécessaire d'informer les représentants légaux si des modifications sont effectuées dans Siecle Orientation, dans la situation suivante :

- modification des avis du conseil de classe alors que les représentants ont déjà accusé réception sur le service en ligne Orientation.

1.10. Documentation d'accompagnement

- Flyers à destination des familles.
- Guides à l'attention des établissements pour l'accompagnement des familles lors de la phase provisoire.
- Aide en ligne accessible depuis Siecle Orientation dans le menu **Aide et Nouveautés**
- Diaporama de présentation du service en ligne Orientation « Comment demander sa voie d'orientation après la 3e ».

Assistance en ligne

- Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape.

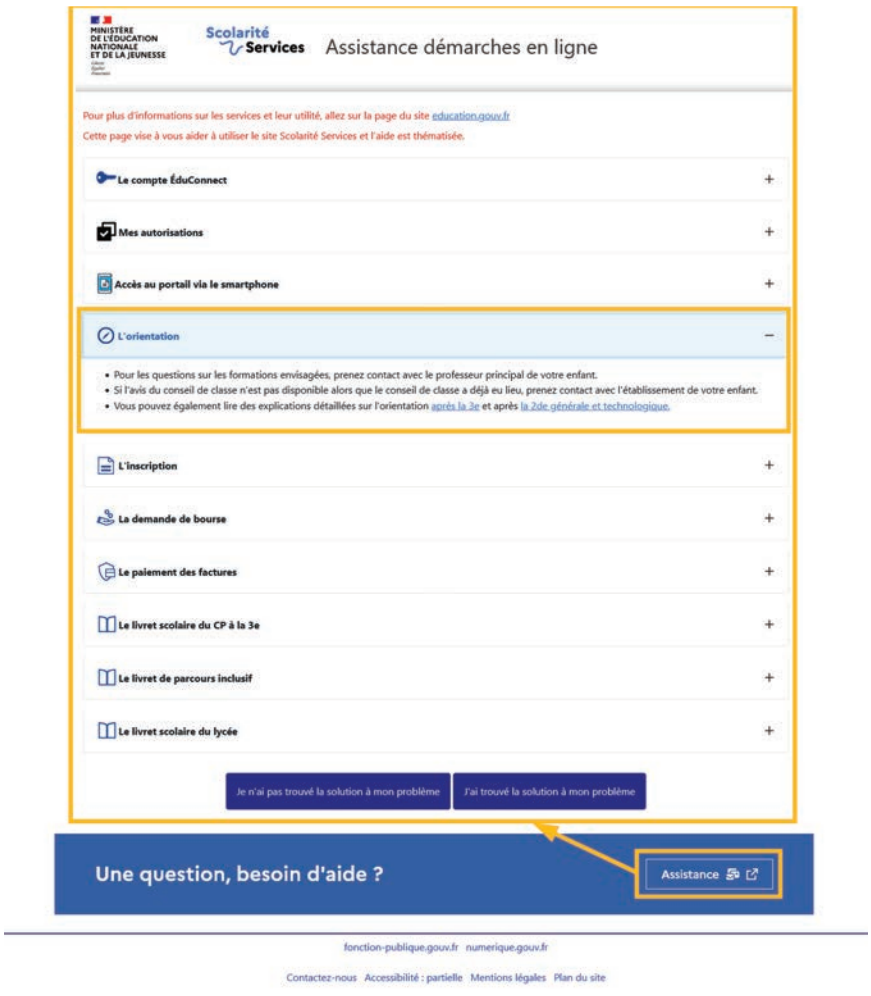

2. Service en ligne

L'ergonomie du service en ligne a été revue pour améliorer son accessibilité et être utilisable par toute personne en situation de handicap.

Les étapes de la demande d'orientation

Ce chapitre présente **la démarche en ligne pour la demande d'orientation après la 3e**, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase provisoire de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, l'un ou l'autre des représentants légaux peut prendre connaissance des avis du conseil de classe

2.1. Connexion au service en ligne Orientation

Accès avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail national Scolarité Services à l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- **le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix d'orientation et d'accuser réception** de l'avis donné par le conseil de classe ;
- le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.



Connexion avec un compte ÉduConnect ou FranceConnect

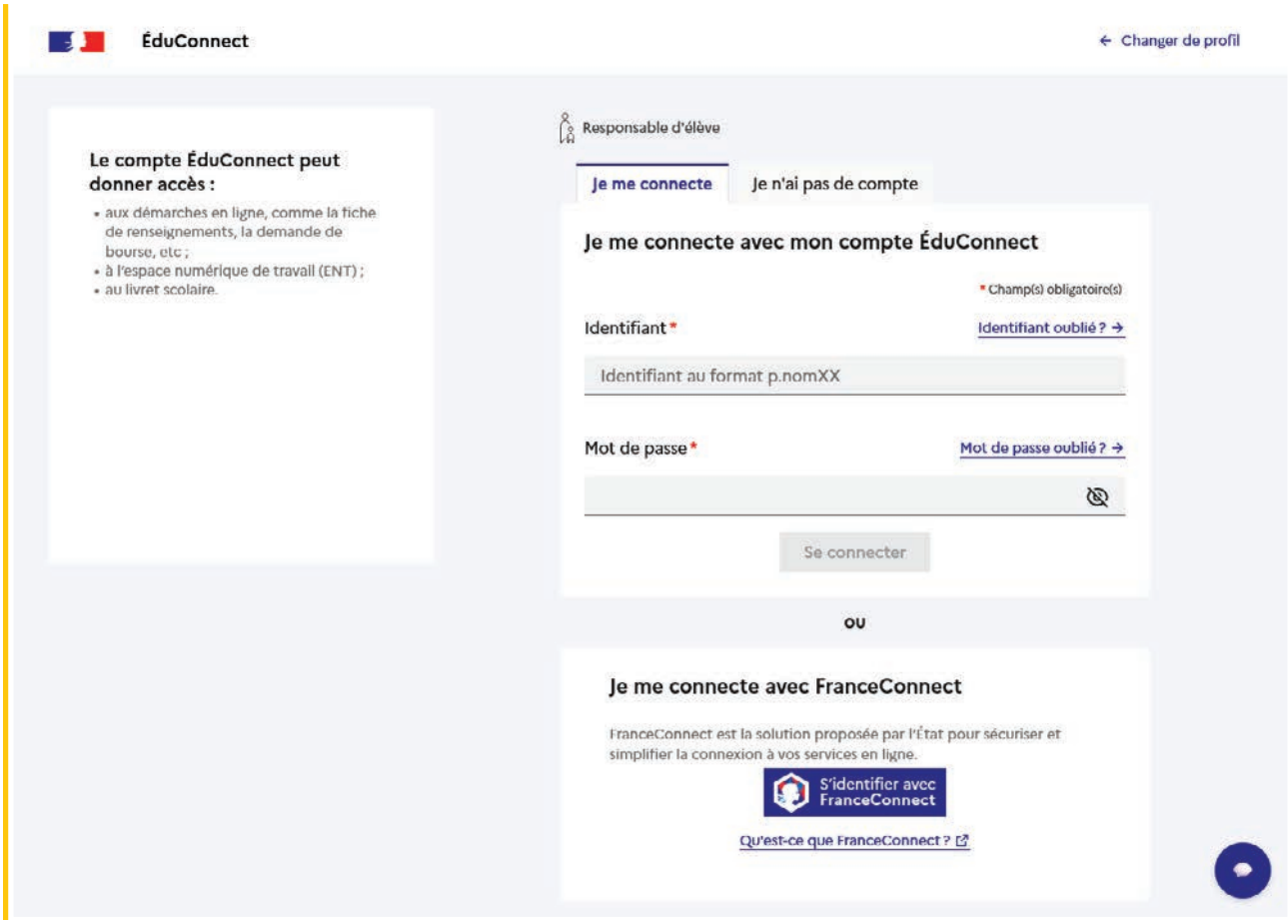

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte ÉduConnect :

- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.

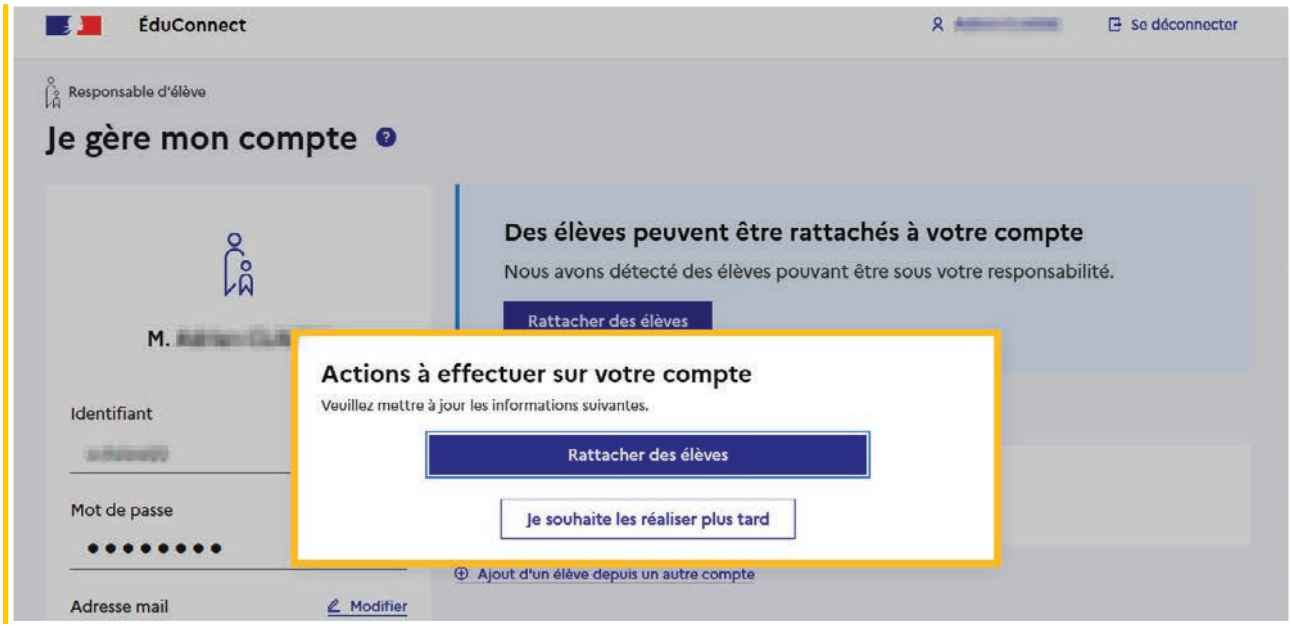

Accès des représentants légaux aux services en ligne

La page d'accueil de Scolarité Services permet de consulter le calendrier des démarches tout au long de l'année scolaire.

Le **Fil des évènements** rappelle au bon moment la démarche à effectuer et permet d'y accéder directement en un seul clic.

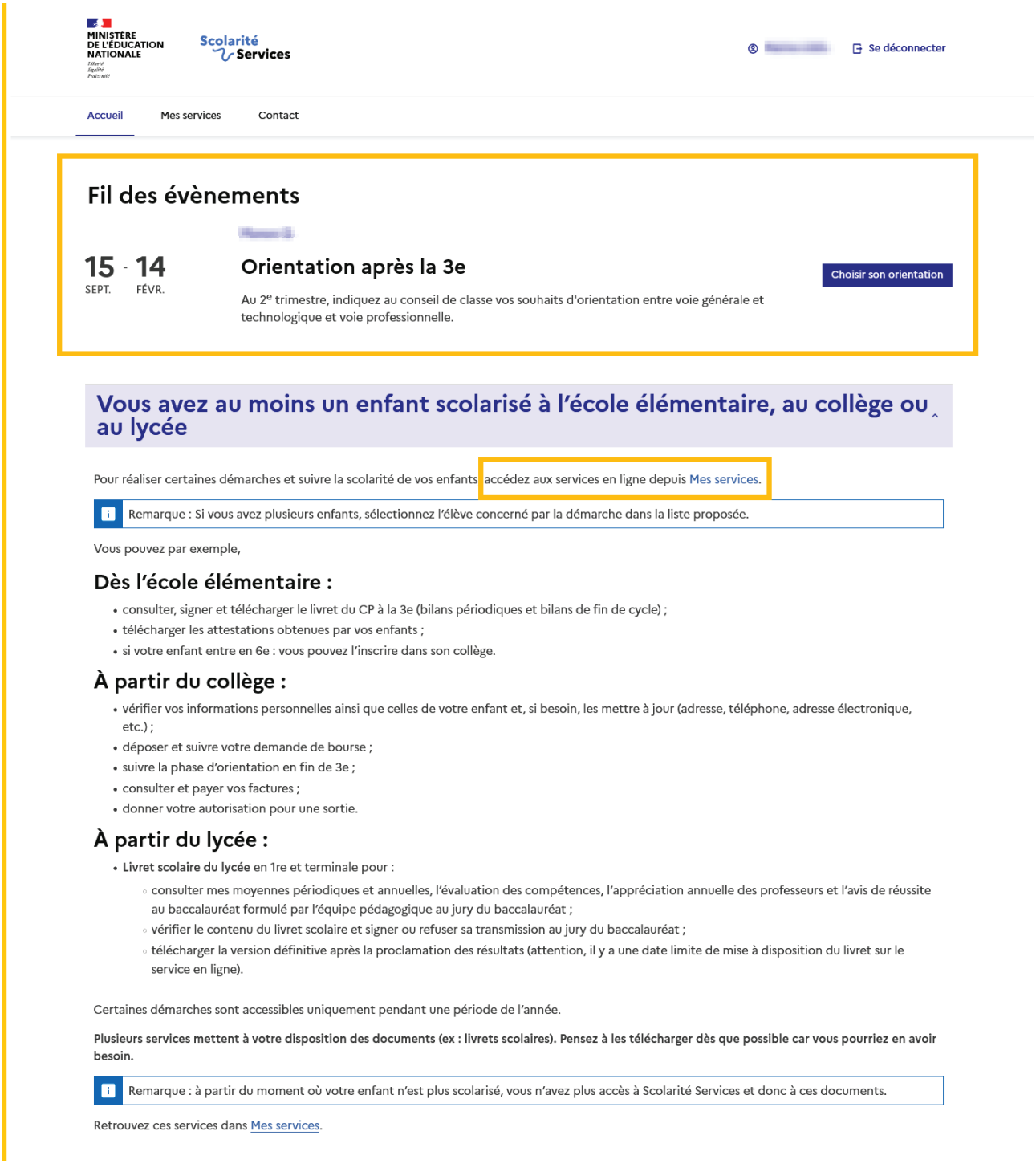

Accès de l'élève aux services en ligne

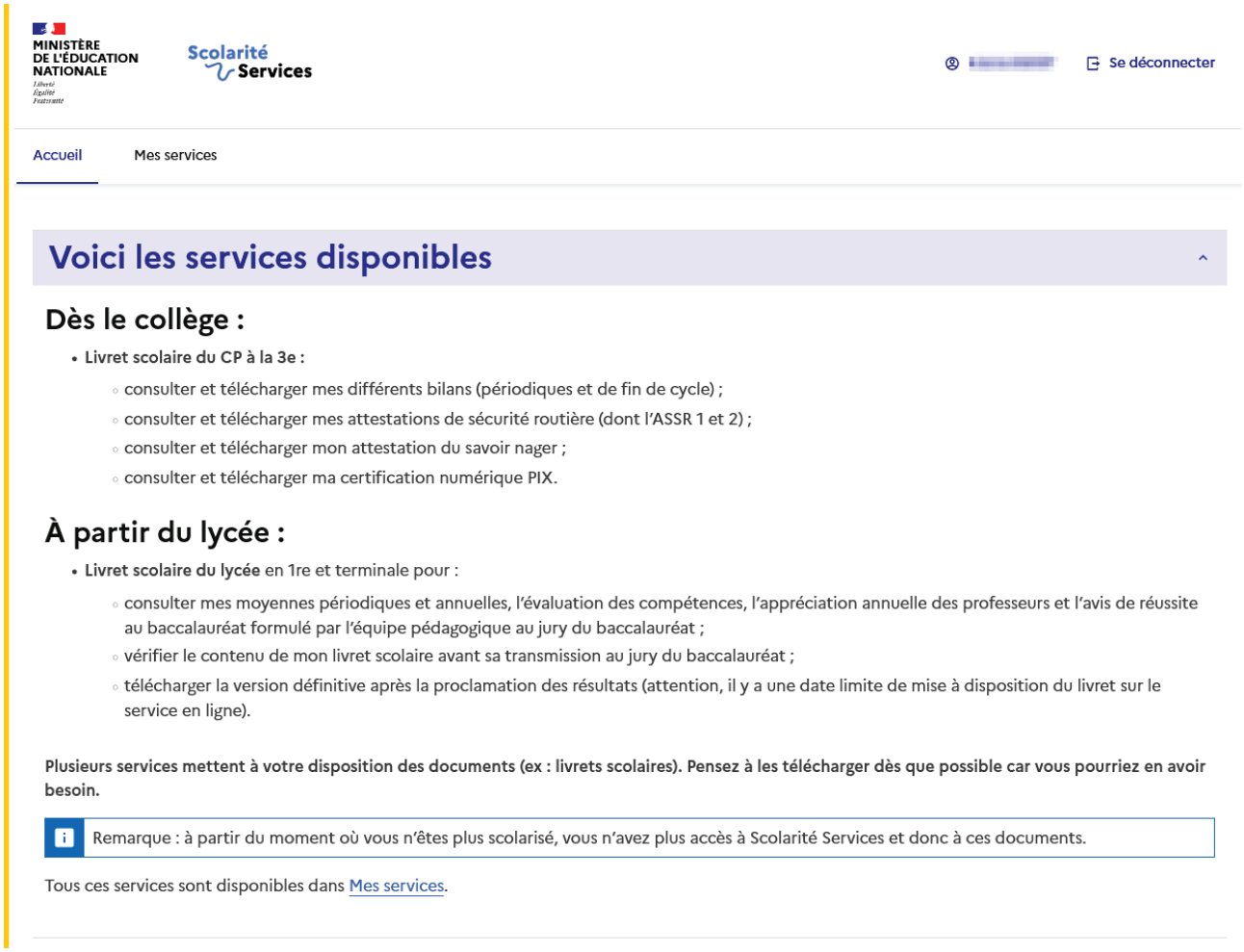

2.2. Accès au service au cours de la campagne d'orientation de l'académie

Les dates d'ouverture et de fermeture de la **phase provisoire** et de la **phase définitive** fixées par le service académique d'information et d'orientation sont affichées dans le **Tableau de bord** de Siecle Orientation.

Ce calendrier indique **les étapes du dialogue entre les représentants légaux et les membres de l'équipe éducative pour l'orientation de l'élève**.

En dehors de ces dates le service Orientation est inactif et le message suivant s'affiche : « La campagne d'orientation ouvrira bientôt, l'établissement vous préviendra quand vous pourrez accéder au service ».

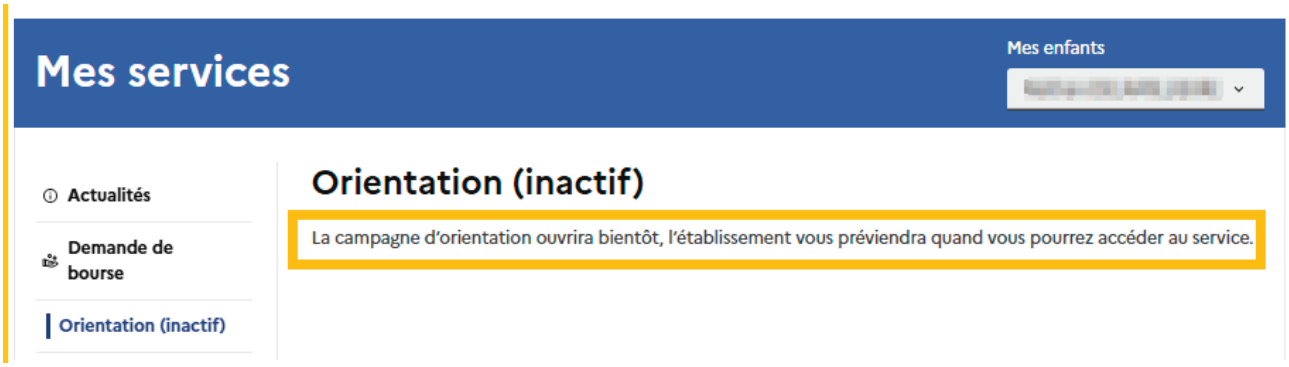

Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service Orientation est possible.

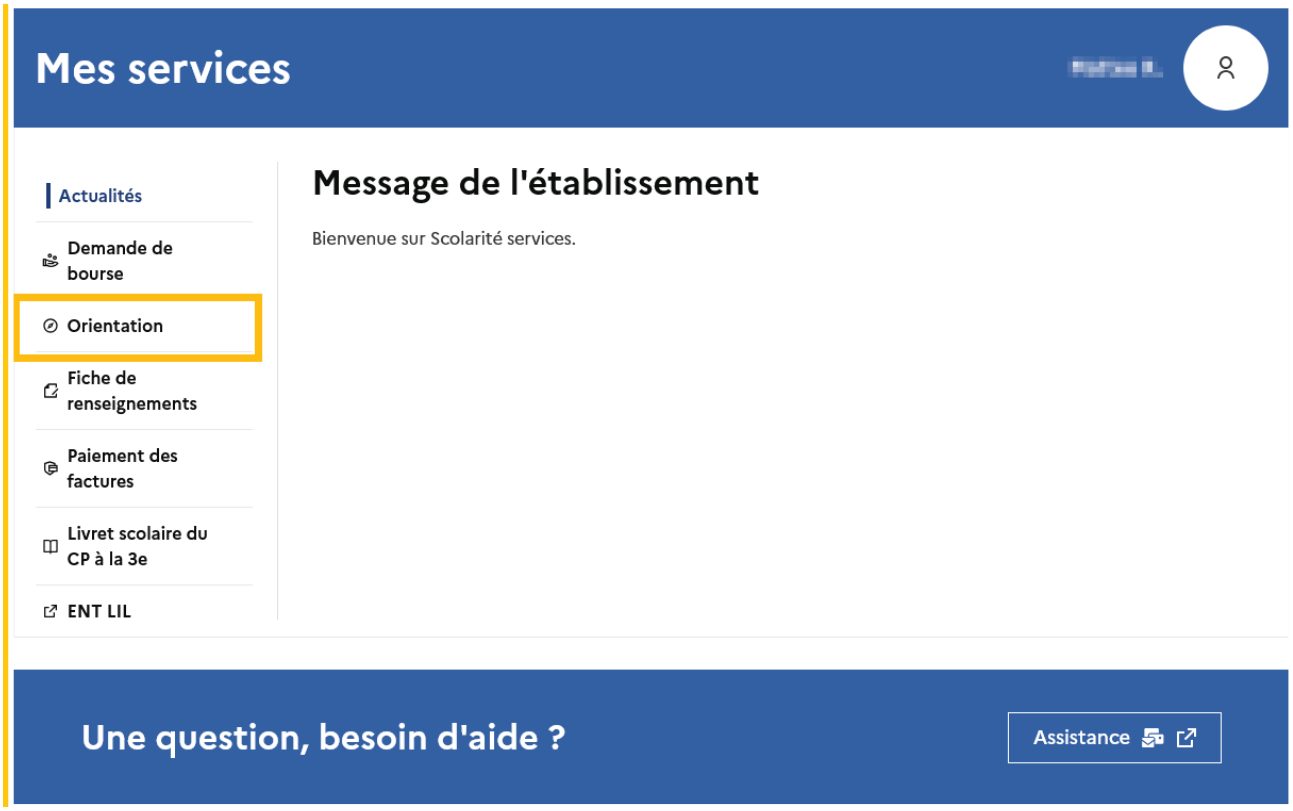

2.3. Les étapes de l'orientation après la 3e



Le détail des étapes de l'orientation après la 3e

Choisir son orientation - De décembre 2026 à avril 2027

- Saisie des choix d'orientation dans le service en ligne.
- De début décembre jusqu'à la date de consolidation des demandes d'orientation fixée par le chef d'établissement.

Voir l'avis du conseil de classe - Après le conseil de classe

- Voir les avis et accuser réception dans le service en ligne.
- À partir du lendemain de la saisie des avis. Les avis restent consultables tout au long de la procédure.

Découvrir les formations - Avril* et mai* 2027

- Accéder à la page de consultation des offres de formations des établissements.
- À partir de l'ouverture* de la consultation des offres de formation possibles après le collège.

Formuler ses demandes - Avril* et mai* 2027

- Formuler ses vœux d'affectation en ligne. Avec la démarche unique pour les demandes d'orientation et d'affectation au lycée, les familles font leurs demandes de formation et d'établissement souhaités pour la rentrée et les choix d'orientation correspondants sont transmis à Siecle Orientation pour le conseil de classe.
- À partir de fin avril* jusqu'à fin mai*.

Voir la proposition du conseil de classe - Fin mai et début juin 2027

- Prendre connaissance, dans le service en ligne, de l'orientation proposée et indiquer, si c'est le cas, le désaccord.
- Le lendemain de la saisie des propositions du conseil de classe.

Voir le résultat d'admission - Fin juin* 2027

- Accéder aux résultats d'affectation en ligne pour l'élève.
- Le jour* de la publication des résultats d'affectation.

Inscrire - Fin juin* 2027

- Inscrire en ligne son enfant dans l'établissement où il est admis.
- Après avoir consulté les résultats d'admission.

** Les dates précises seront indiquées à la suite de la publication du calendrier 2027 des procédures d'orientation et d'affectation.*

2.4. Choisir son orientation

Sur la page d'accueil, une présentation de l'étape en cours permet aux parents de se repérer dans la procédure d'orientation.

Des liens vers des sites ressources sont proposés afin d'accompagner les familles et préciser leurs demandes d'orientation.

Les repères temporels dépendent du découpage scolaire paramétré dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

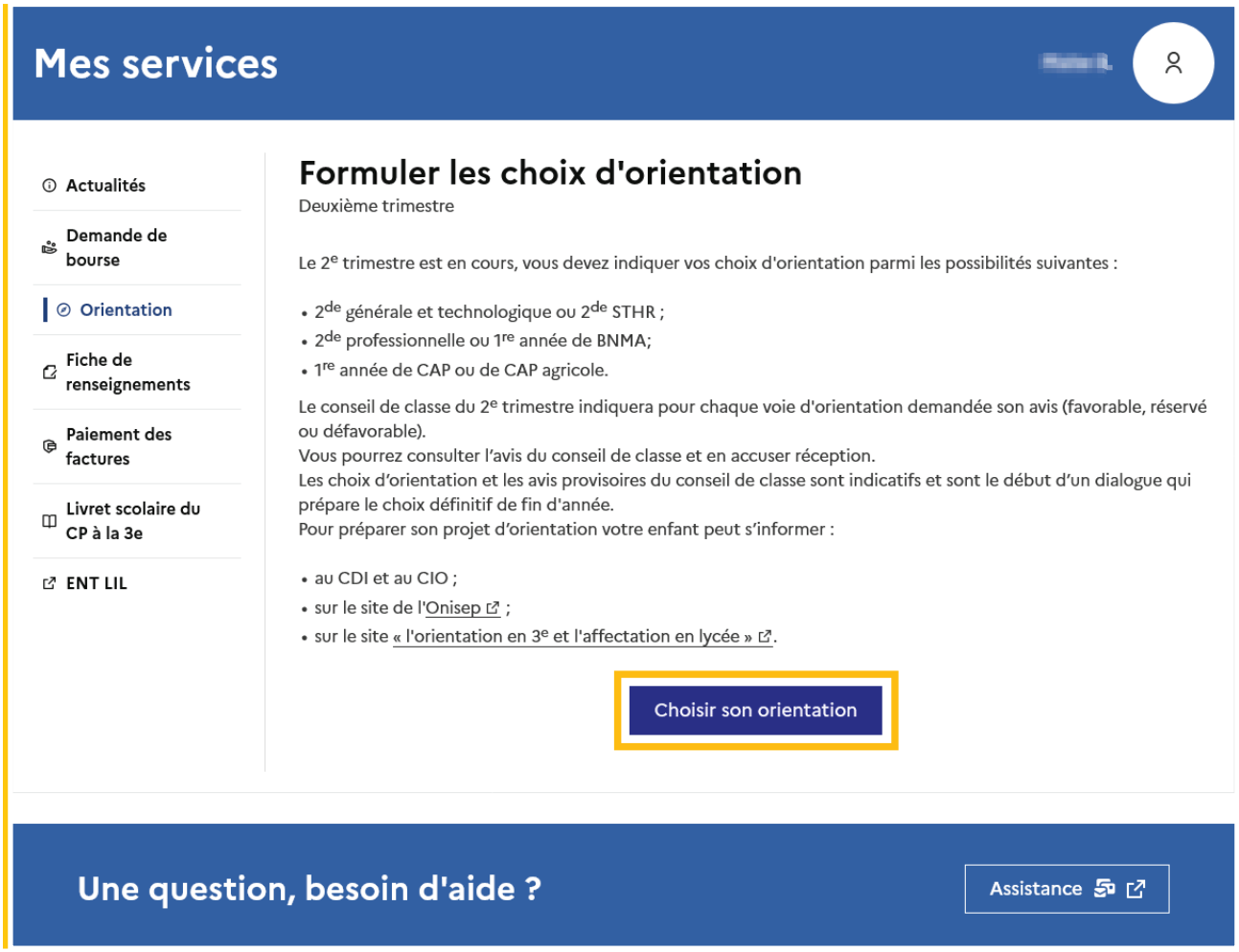

Formuler les choix d'orientation

Formuler au moins 1 choix de voie d'orientation
3 choix de voie d'orientation possibles parmi :

2de générale et technologique ou 2de STHR	2de professionnelle ou 1re année de BNMA	1re année de CAP ou de CAP agricole
(STHR : sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	(BNMA : brevet national des métiers d'art)	

À noter

- Le rang détermine l'ordre de préférence.
- Les choix doivent être enregistrés pour être envoyés à Siecle Orientation.
- L'enregistrement des choix déclenche l'envoi d'un courriel récapitulatif aux représentants légaux.
- Les choix peuvent être modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

Dans Siecle Orientation vous pouvez visualiser les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs choix.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises :

- le bouton **Ajouter un choix** ouvre une page qui permet la sélection d'une voie d'orientation .

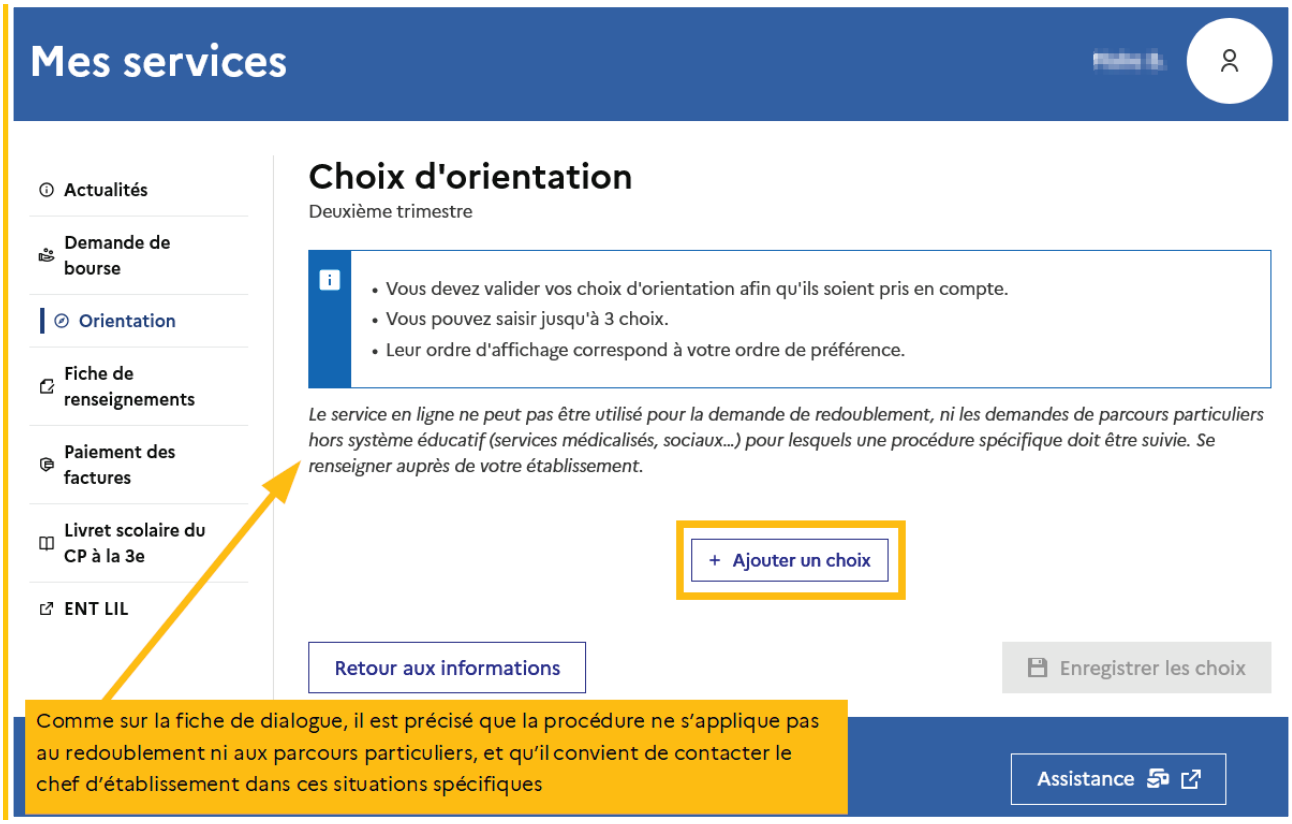

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence. Le rang peut être toutefois modifié.

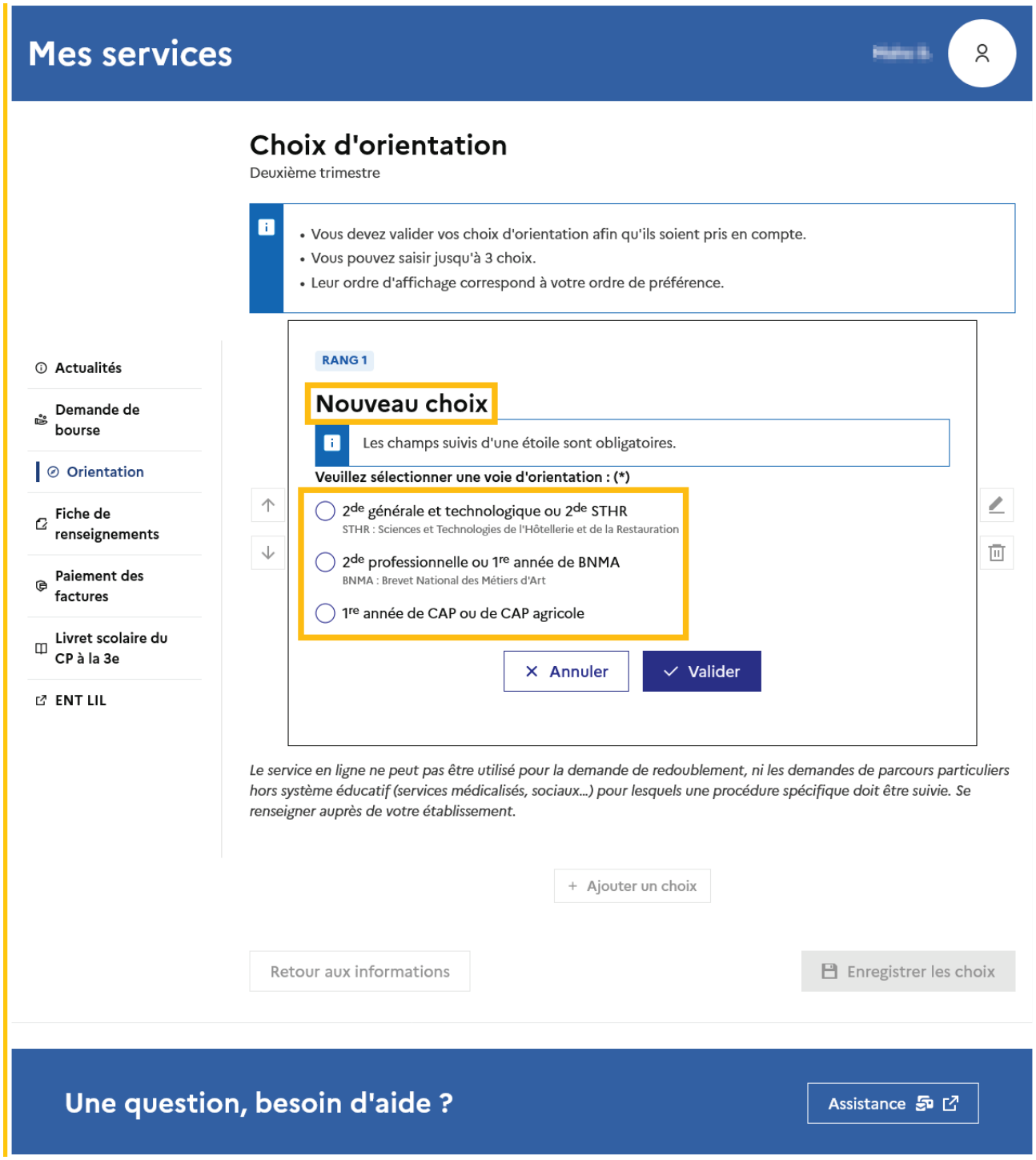

Modifier un choix

Modifier le choix

Les boutons suivants sont activés à partir de la saisie de deux choix :

Changer l'ordre

Supprimer



2.5. Choisir la 2de générale et technologique ou 2de STHR

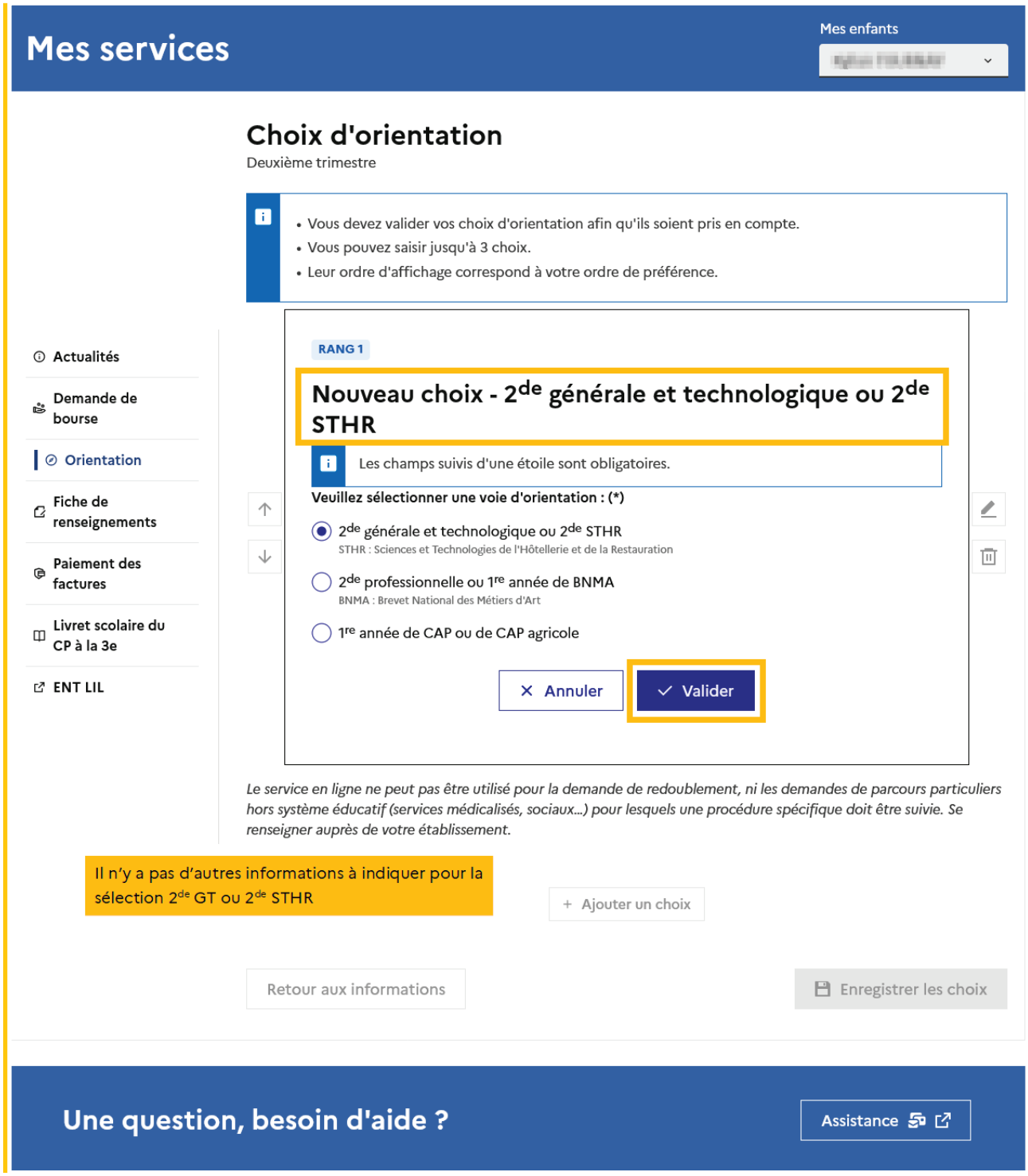

Il est possible d'enregistrer le choix ou poursuivre la saisie en ajoutant un choix pour une autre voie d'orientation ou encore de le modifier.

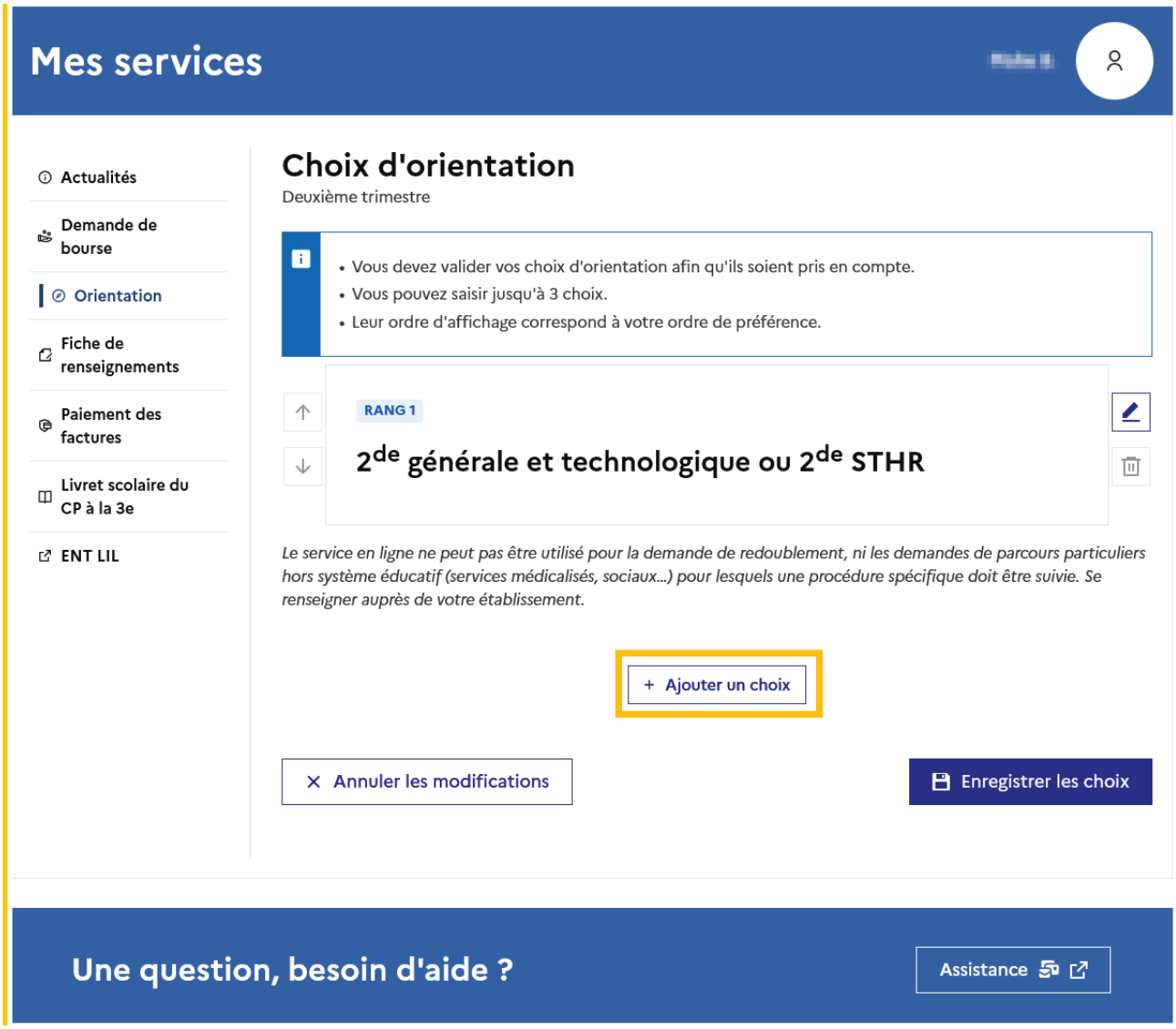

2.6. Choisir la 2de professionnelle ou la 1re année de BNMA et la 1re année de CAP ou de CAP agricole

En choisissant la 2de professionnelle ou la 1re année de BNMA, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1re année de CAP ou de CAP agricole la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

Le statut envisagé peut être indiqué, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

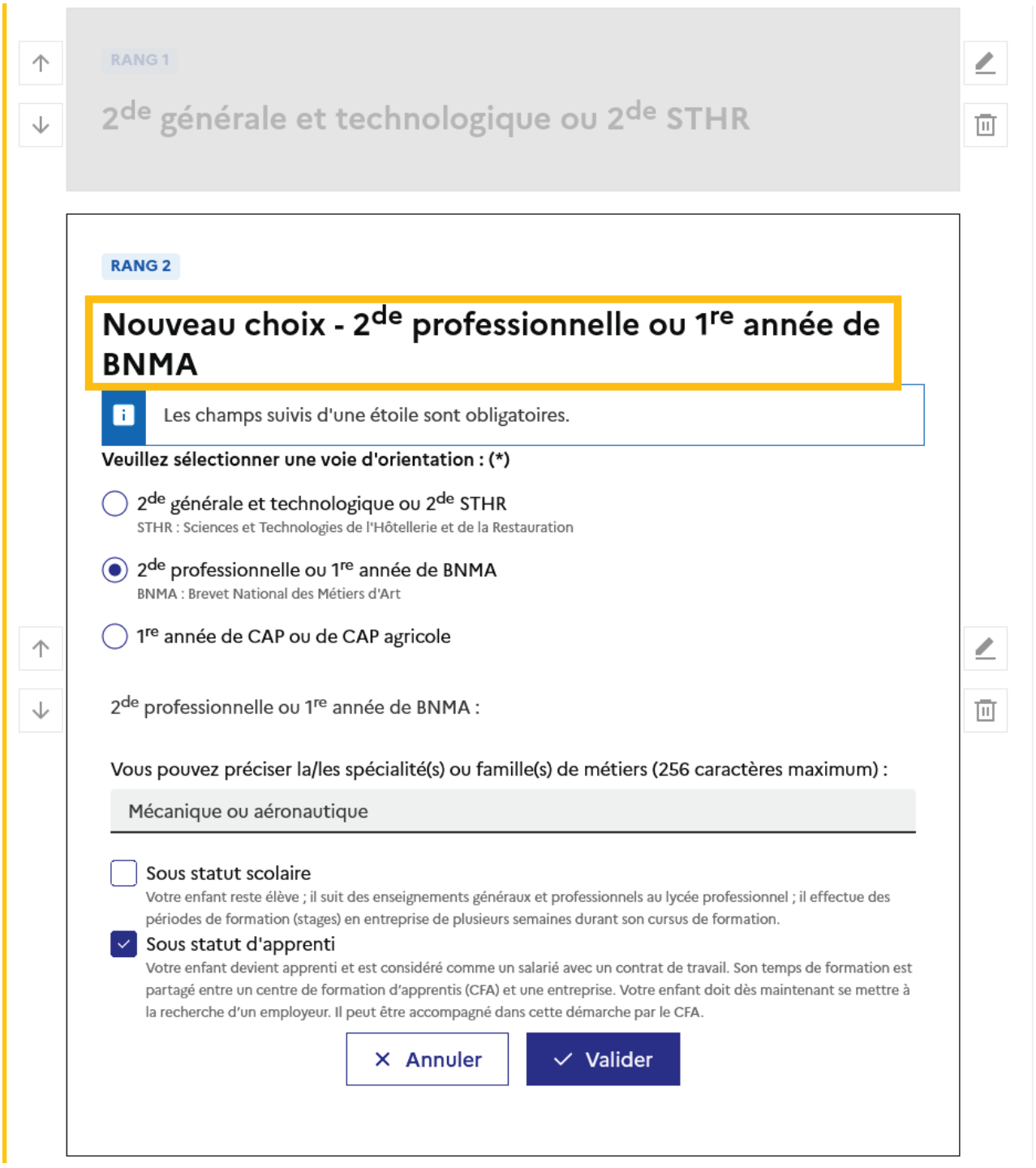

Les informations complémentaires indiquées sont affichées dans le **récapitulatif des choix**.

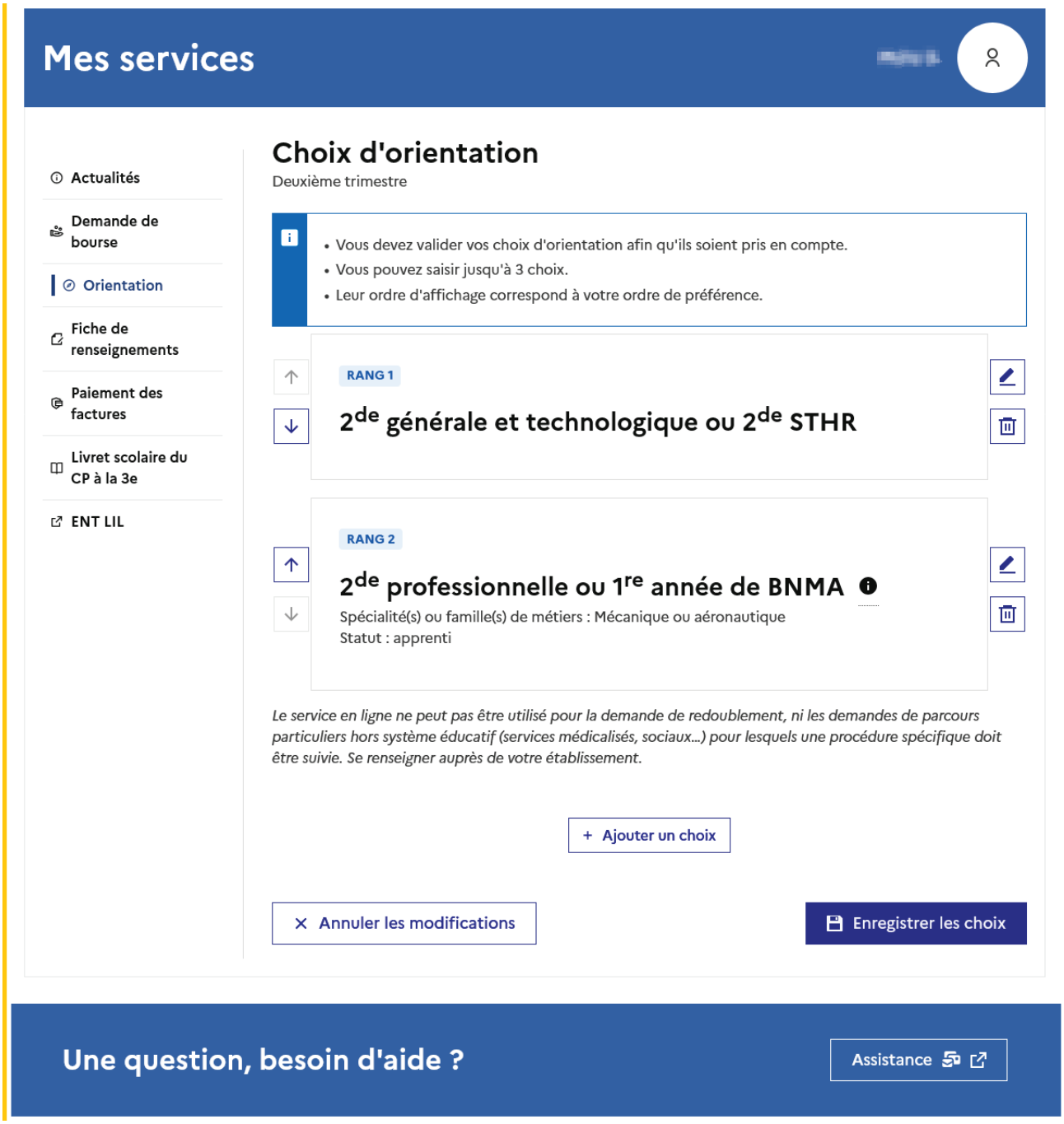

2.7. Choisir plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois.

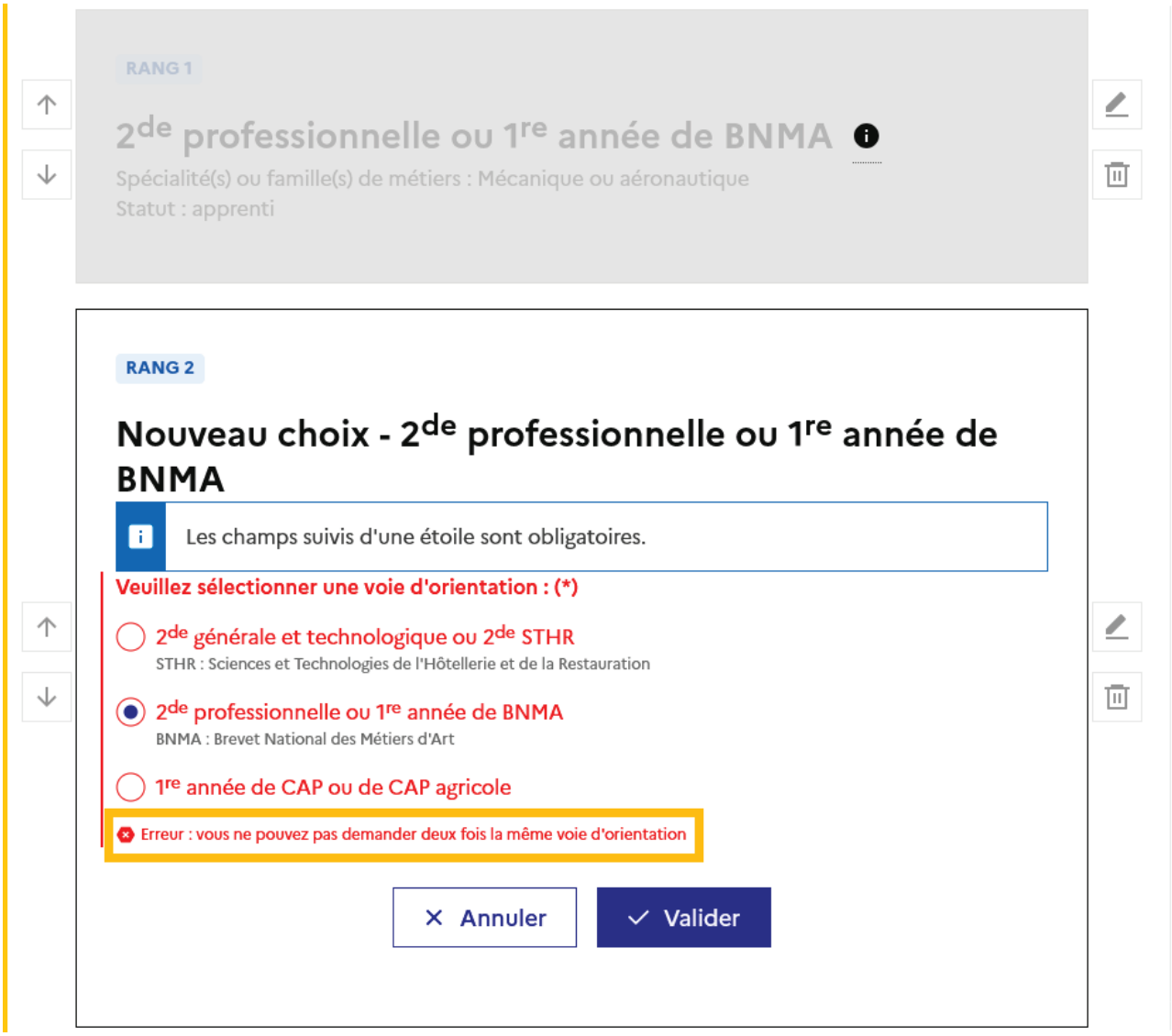

La saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation.

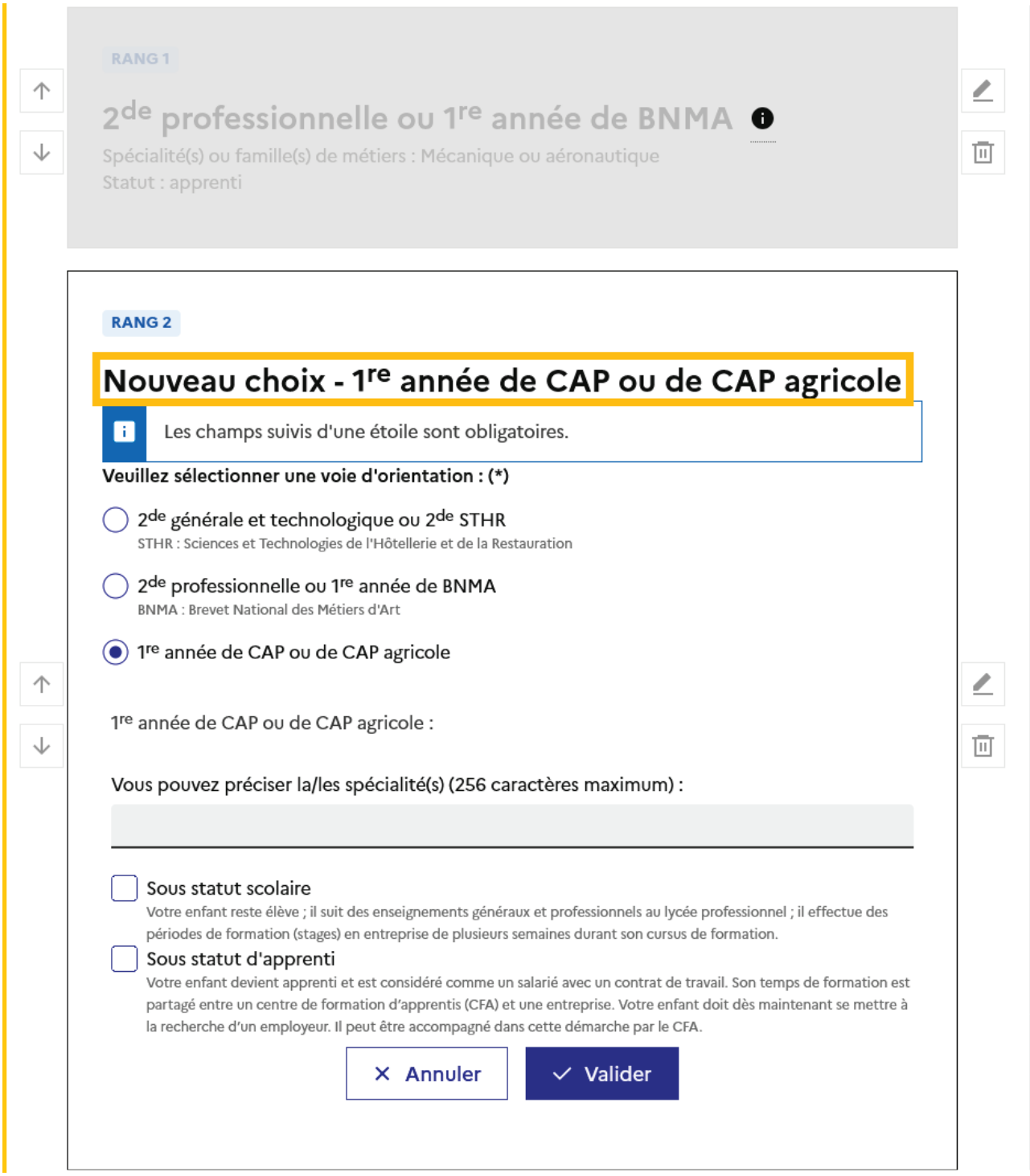
RANG 1
2de professionnelle ou 1re année de BNMA
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique ou aéronautique
Statut : apprenti
RANG 2
Nouveau choix - 1re année de CAP ou de CAP agricole
Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.
Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)
2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
2de professionnelle ou 1re année de BNMA
BNMA : Brevet National des Métiers d'Art
1re année de CAP ou de CAP agricole
1re année de CAP ou de CAP agricole :
Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) (256 caractères maximum) :
Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.
Annuler
Valider

2.8. Enregistrer les choix d'orientation

Le récapitulatif des choix d'orientation **doit être enregistré pour être envoyé dans Siecle Orientation**.

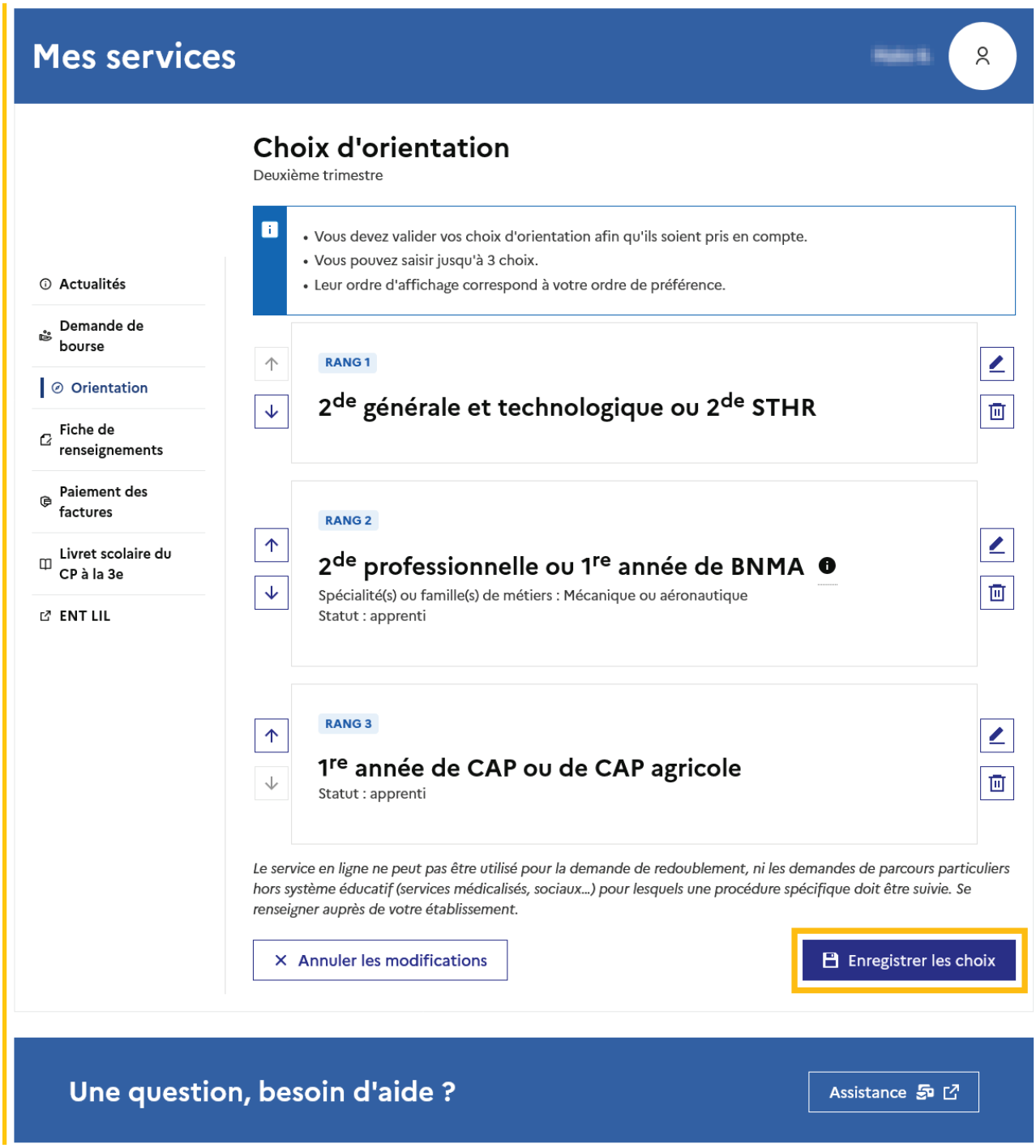

Une fois enregistrés, les choix peuvent encore être modifiés **jusqu'à la fermeture du service en ligne** Orientation à la **date indiquée par le chef d'établissement**.

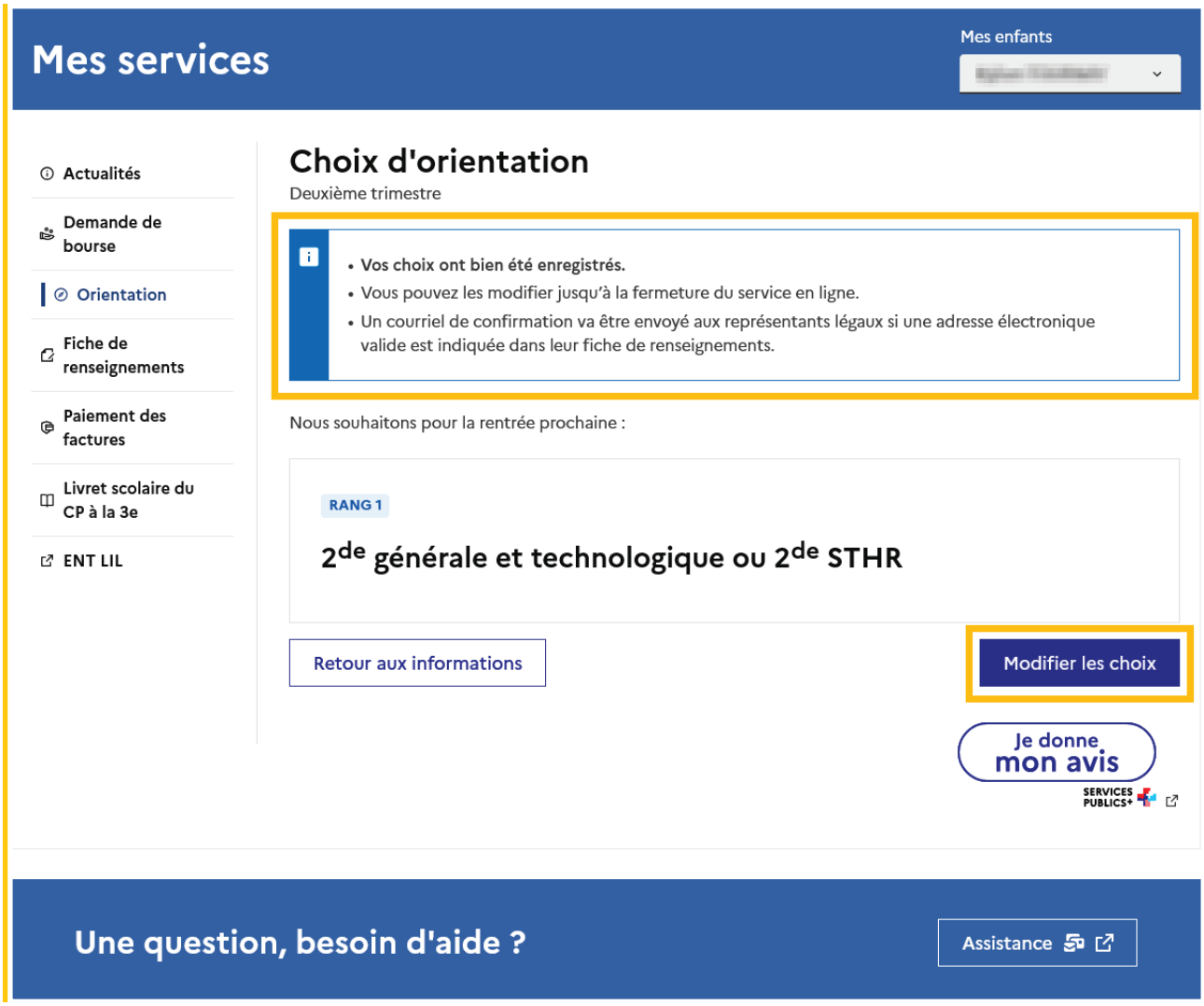

2.9. Voir et modifier les choix enregistrés

Seul le représentant ayant enregistrés les choix peut apporter des modifications. Les choix enregistrés sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève.

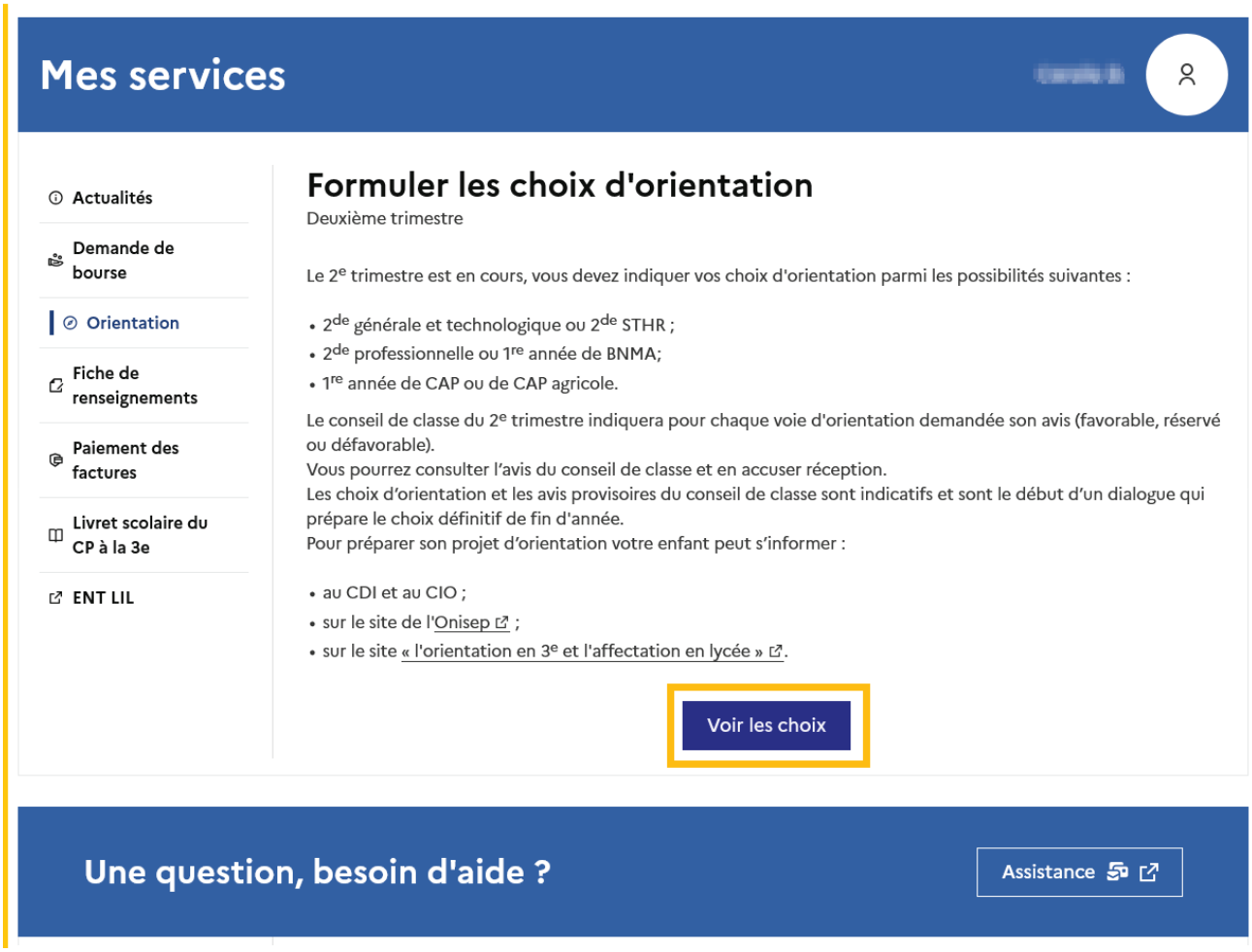

Le bouton **Modifier les choix** permet d'activer la modification des choix enregistrés.

Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés jusqu'à la date indiquée par le chef d'établissement.

La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à l'enregistrement suivant.

Un courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session.

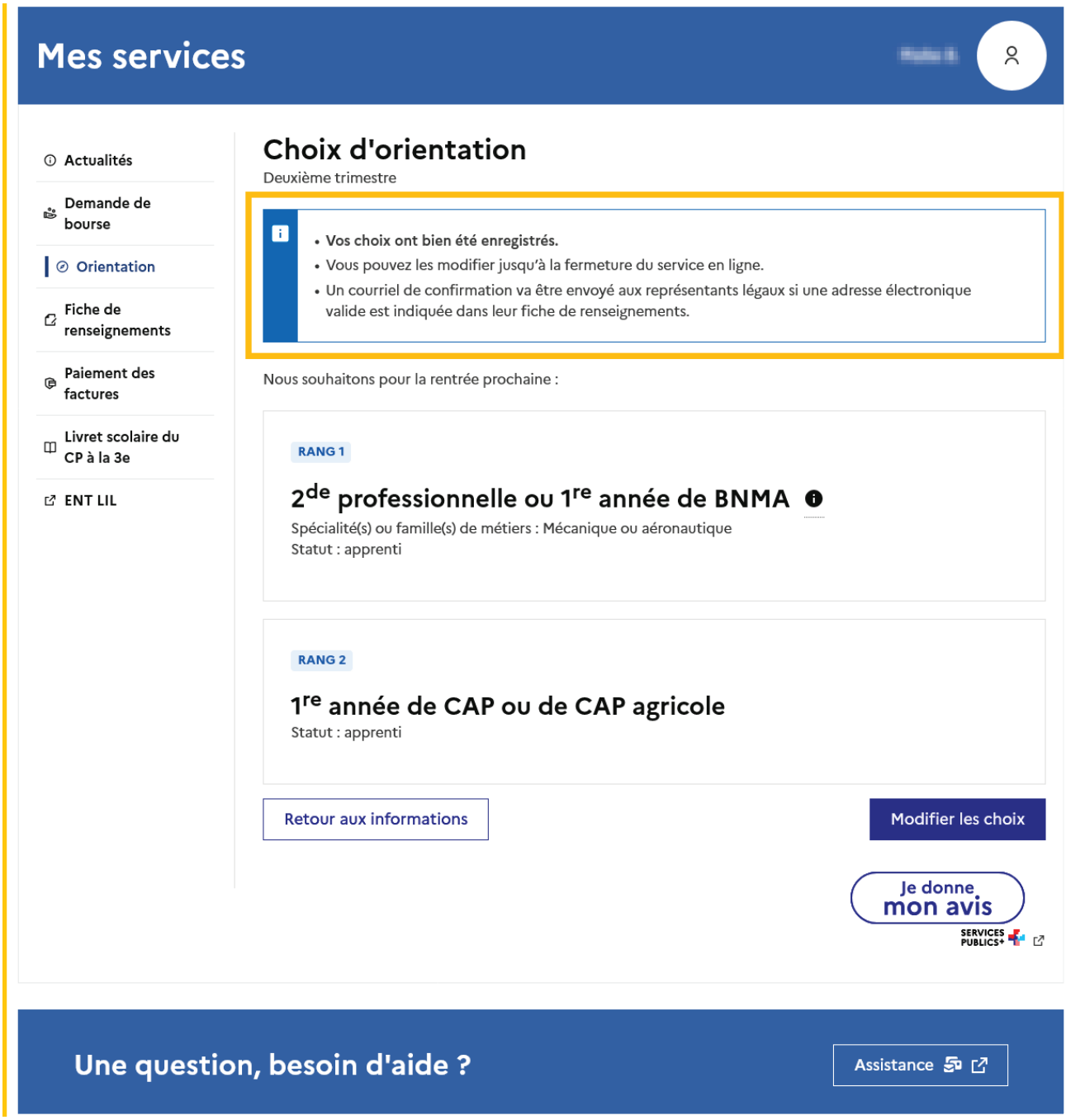

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix d'orientation
Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 18/09/2026 à 09:20, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix d'orientation a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève [redacted].

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle ou 1re année de BNMA
  Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Mécanique ou aéronautique
  Sous statut d'apprenti
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
  Sous statut d'apprenti

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement).
Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix d'orientation enregistrés.

Bien cordialement,
COLLEGE [redacted]

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix d'orientation
Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 18/09/2026 à 09:20 par M. [redacted], nous vous informons par ce message que le(s) choix d'orientation a(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève [redacted].

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 2de professionnelle ou 1re année de BNMA
  Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Mécanique ou aéronautique
  Sous statut d'apprenti
- Rang 2 : 1re année de CAP ou de CAP agricole
  Sous statut d'apprenti

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande.
En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,
COLLEGE [redacted]

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

2.10. Voir l'avis du conseil de classe

L'accusé de réception des avis du conseil de classe peut être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Après l'ouverture du conseil de classe dans Siecle Orientation et le lendemain de la saisie des avis provisoires, le représentant légal peut les consulter.

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre.

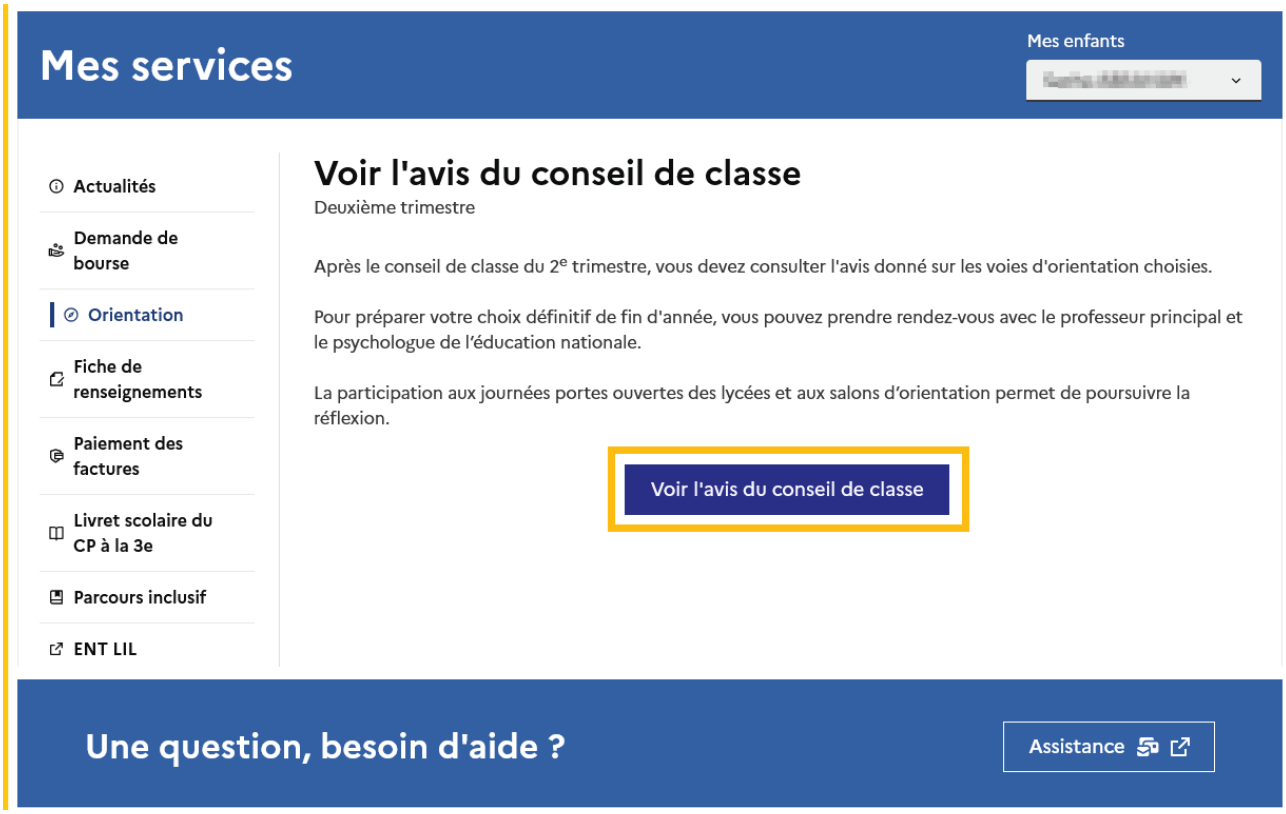

Accuser réception de l'avis du conseil de classe

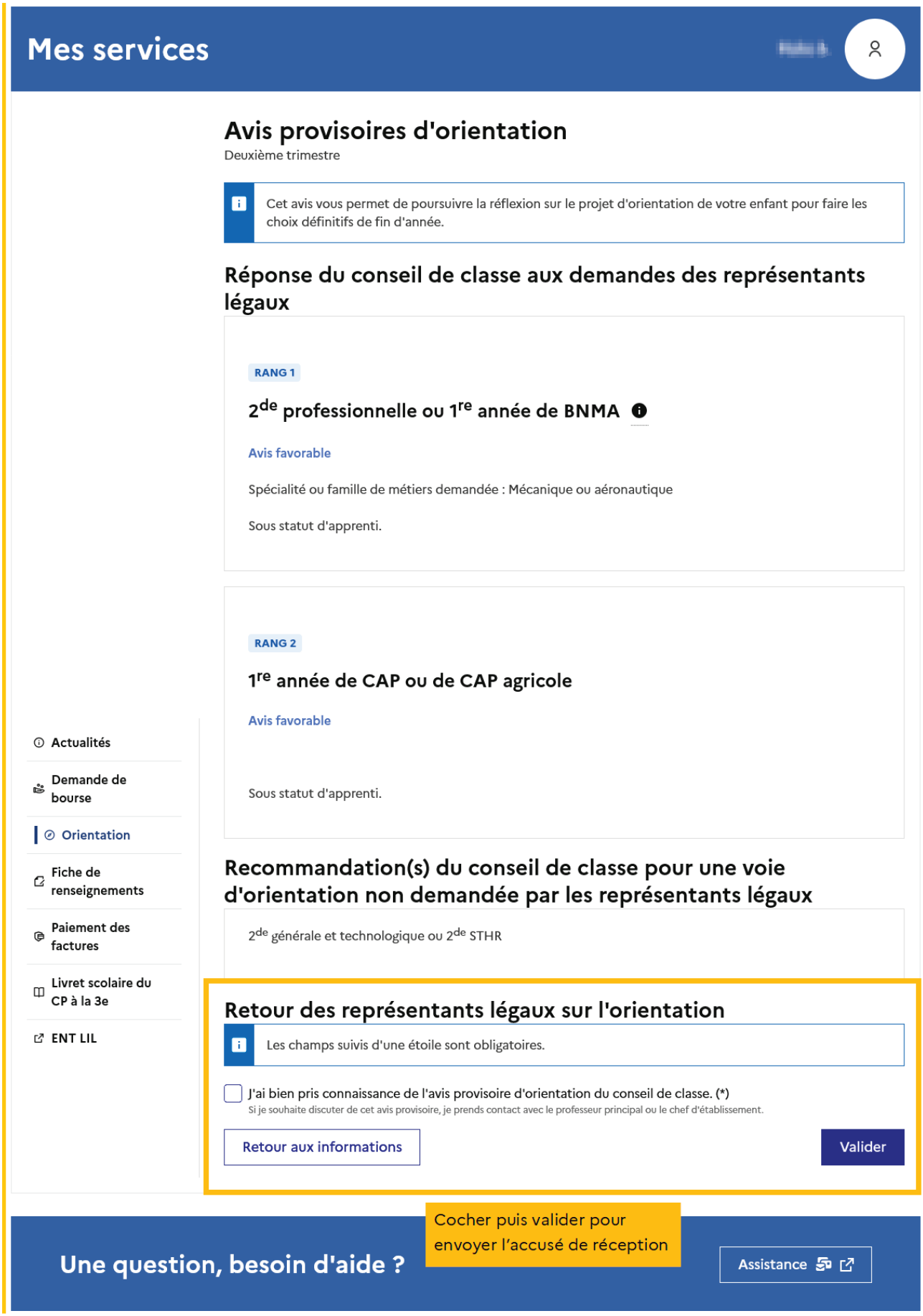

Cocher puis valider pour envoyer l'accusé de réception

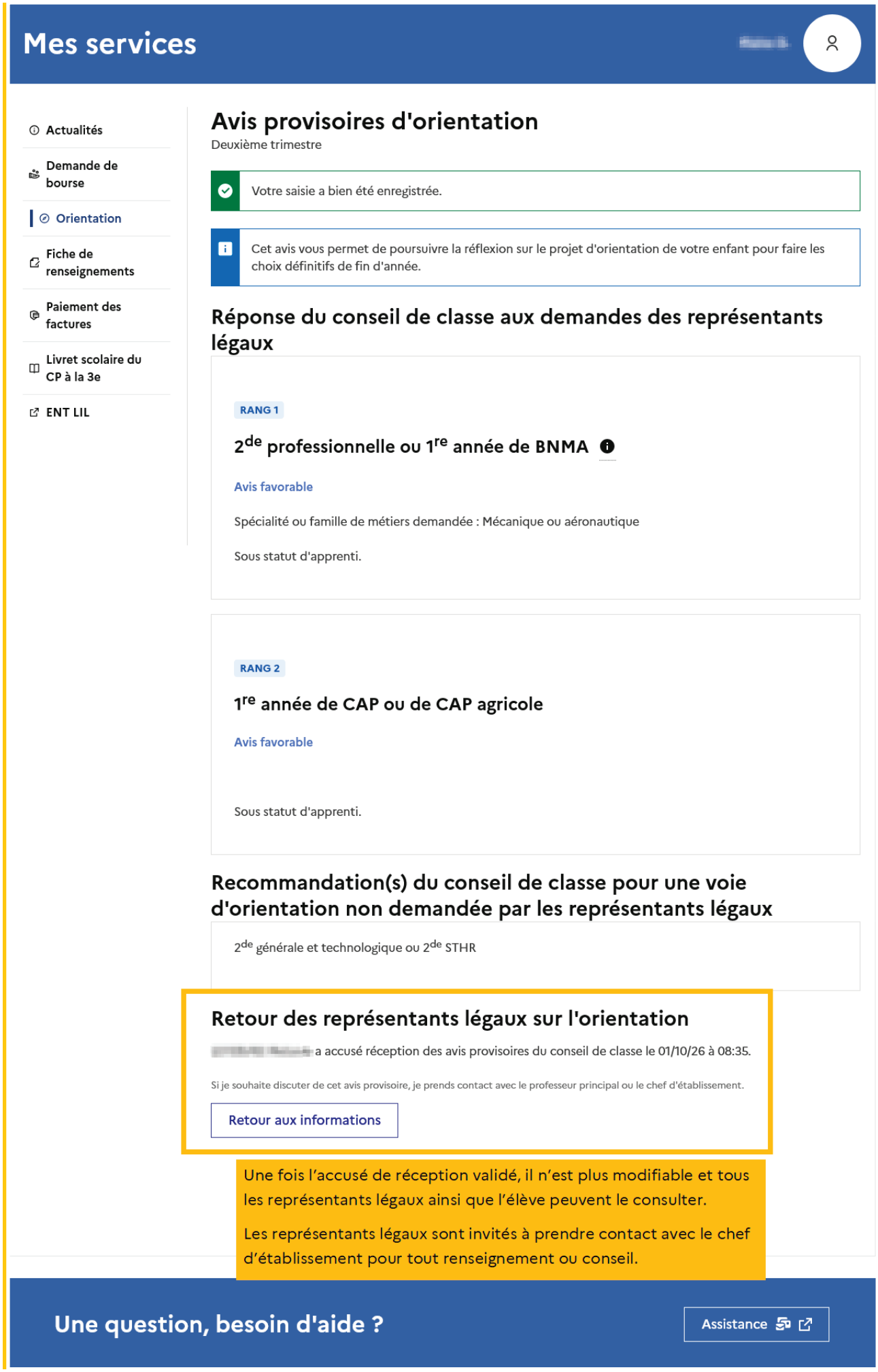

Mes services

[redacted]

- Actualités
- Demande de bourse
- Orientation
- Fiche de renseignements
- Paiement des factures
- Livret scolaire du CP à la 3e
- ENT LIL

Avis provisoires d'orientation

Deuxième trimestre

Votre saisie a bien été enregistrée.

Cet avis vous permet de poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant pour faire les choix définitifs de fin d'année.

Réponse du conseil de classe aux demandes des représentants légaux

RANG 1

2de professionnelle ou 1re année de BNMA

Avis favorable

Spécialité ou famille de métiers demandée : Mécanique ou aéronautique

Sous statut d'apprenti.

RANG 2

1re année de CAP ou de CAP agricole

Avis favorable

Sous statut d'apprenti.

Recommandation(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux

2de générale et technologique ou 2de STHR

Retour des représentants légaux sur l'orientation

[redacted] a accusé réception des avis provisoires du conseil de classe le 01/10/26 à 08:35.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Retour aux informations

Une fois l'accusé de réception validé, il n'est plus modifiable et tous les représentants légaux ainsi que l'élève peuvent le consulter.

Les représentants légaux sont invités à prendre contact avec le chef d'établissement pour tout renseignement ou conseil.

Une question, besoin d'aide ?

Assistance

2.11. Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des choix d'orientation

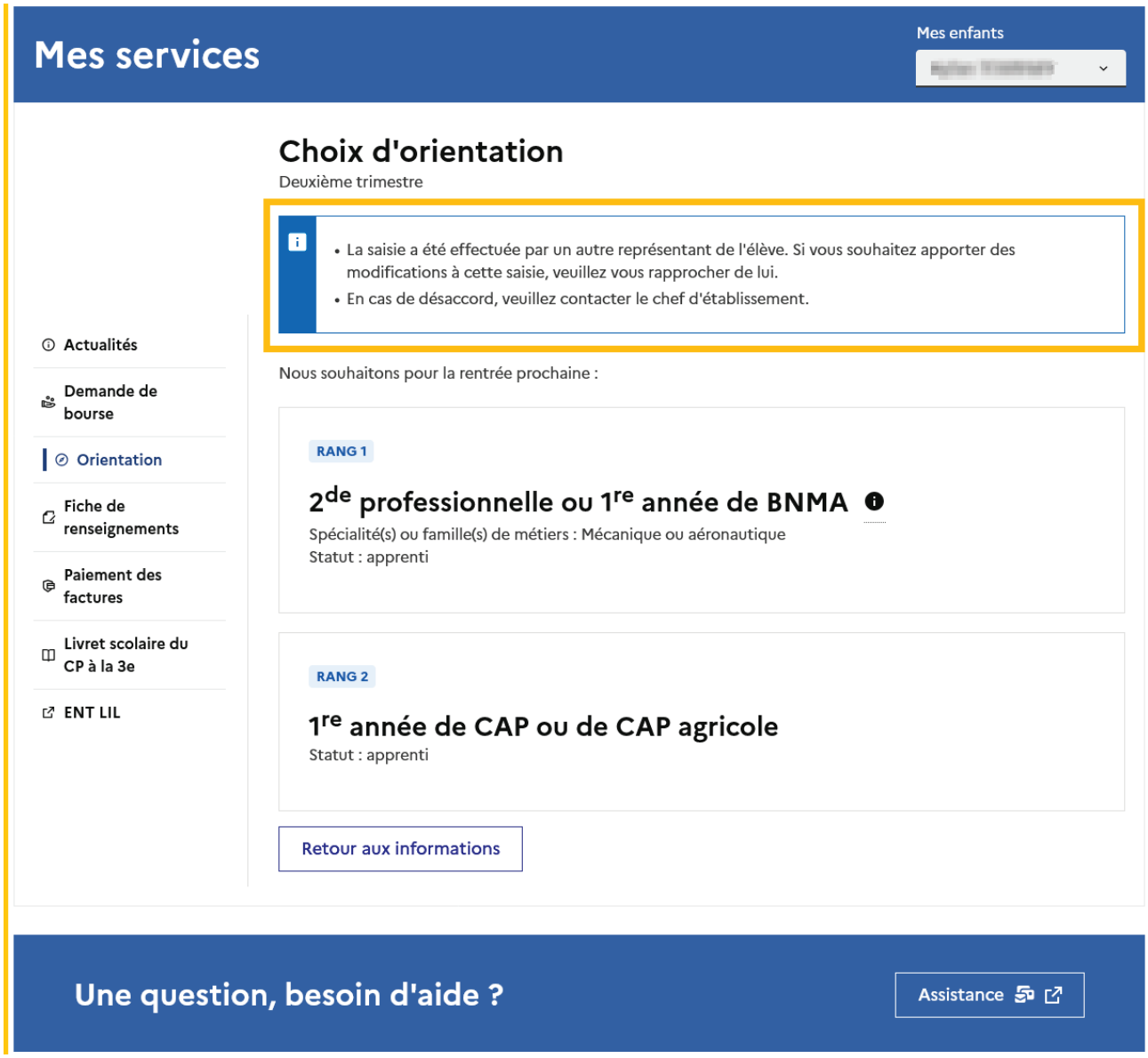

2.12. Connexion de l'élève

Écran de consultation des choix d'orientation

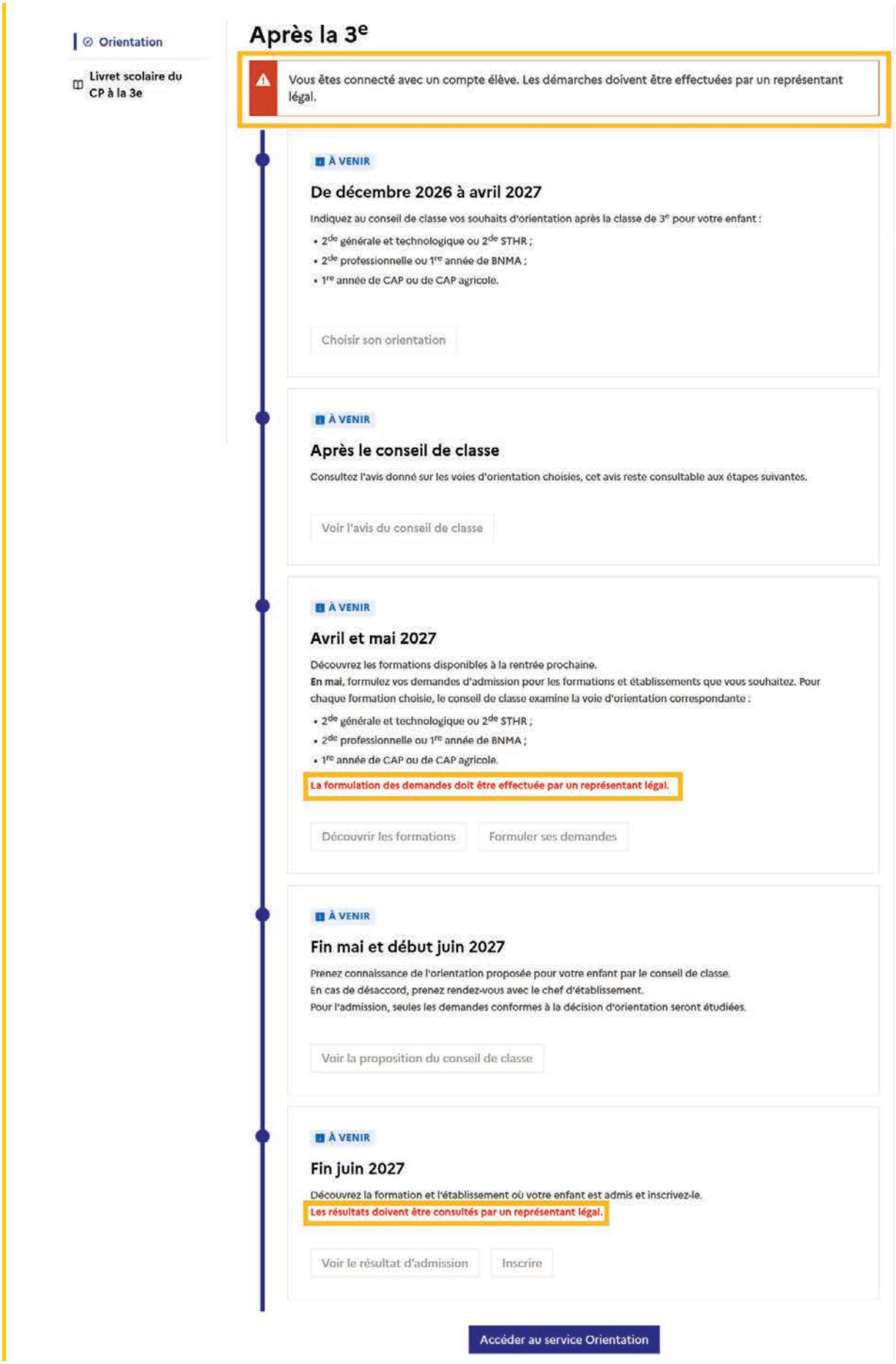

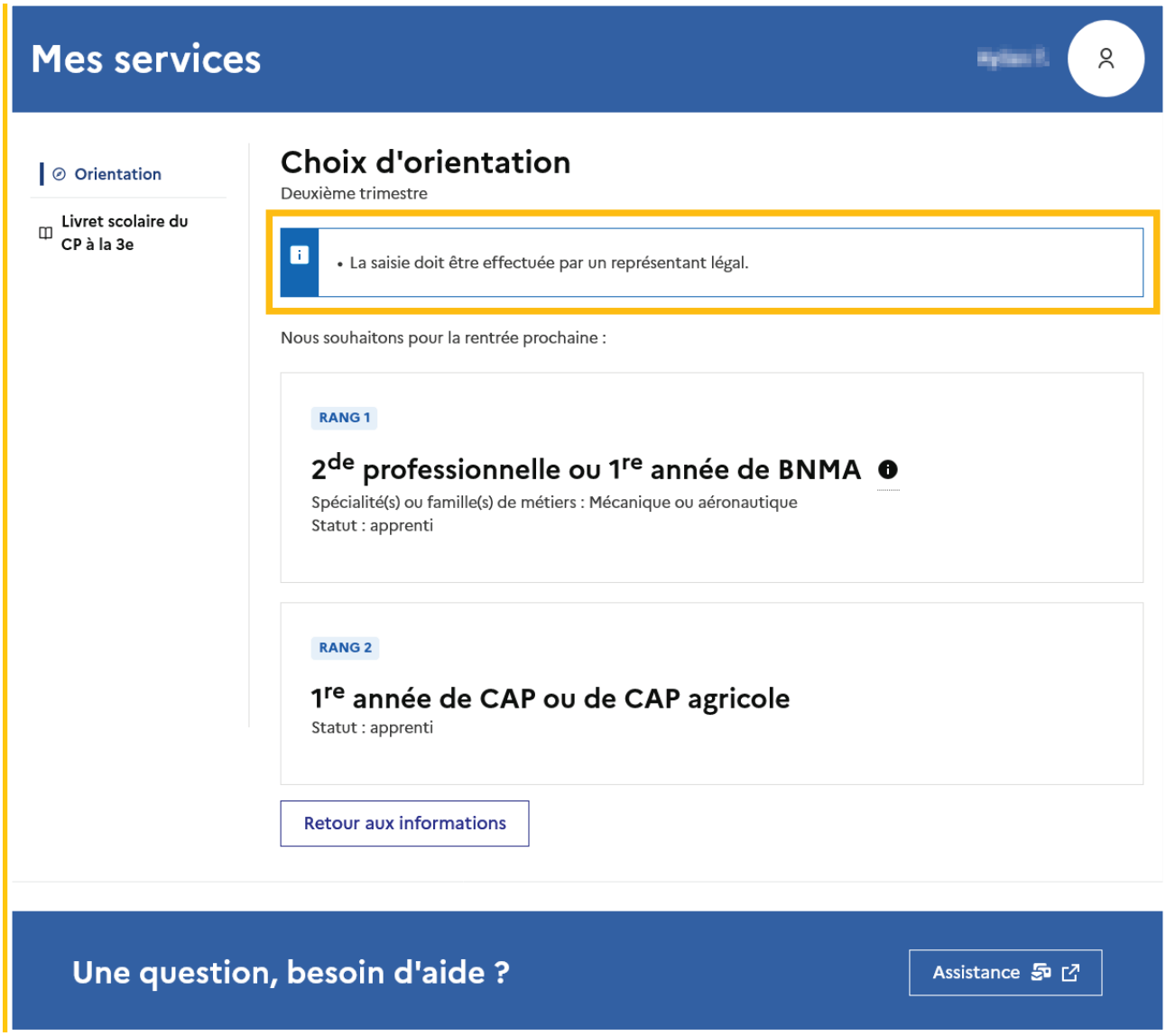
Mes services
Orientation
Livret scolaire du CP à la 3e
Choix d'orientation
Deuxième trimestre
• La saisie doit être effectuée par un représentant légal.
Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :
RANG 1
2de professionnelle ou 1re année de BNMA
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique ou aéronautique
Statut : apprenti
RANG 2
1re année de CAP ou de CAP agricole
Statut : apprenti
Retour aux informations
Une question, besoin d'aide ?
Assistance

